

Les pêcheurs de l'étang et la pollution.
Rapport Campiano (1977)

SECRETARIAT PERMANENT POUR L
PROBLEMES DE POLLUTION INDUST
DE LA F. G. O. N.

ÉCHEURS
ÊCHE
OLLUTION

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DE L'INDUSTRIE
MARSEILLE - COURRIER ARRIVE

n°	le 30 AVR. 1981
Destinataire ICM - SG - DA - DB DE - DE - DT	Suite à donner • pour ATTRIBUTION ☐ • pour INFORMATION ☐ • pour OBSERVATION ☐ et M'EN PARLER • pour PROJET DE ☐ REPONSE • pour CLASSEMENT ☐
Copie à	
Et retour à	
Visa du Directeur	

8
A - JPR
PL



DANIEL CAMPIANO

PRUDHOMME PÊCHEUR DE L'ETANG DE BERRE
CURÉ DE SALIN DE GIRAUD CAMARGUE

PREAMBULE :

- . Partir de l'Homme 1

INTRODUCTION HISTORIQUE :

- . 1/ Avant 1957 4
- . 2/ 1957 Loi d'Interdiction de pêche dans
BERRE et VAINÉ 6

VIE ET ENVIRONNEMENT DES PECHEURS :

- . La Prud'homie 9

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES SUR LA PECHE :

- . 1/ Différents genres de pêches pratiqués . . 12
- . 2/ Zones de pêches fréquentées 13
- . 3/ Principaux poissons de l'Etang de BERRE . 14
- . 4/ Tonnage et valeur des produits débarqués . 19
- . 5/ Composition de la flottille de pêche . . . 20
- . 6/ Evolution des effectifs 20
- . 7/ Répartition des effectifs par tranche
d'âge 21
- . 8/ Industries annexes de la pêche 22

EVOLUTION DE LA PECHE DE L'ENQUETE DE CADARACHE :

- . Entretiens avec les Pêcheurs de L'Etang
de BERRE 23
- . Entretiens avec les Pêcheurs de CARRO . . . 29
- . Entretiens avec les Pêcheurs de PORT DE BOUC 31
- . Entretiens avec les Pêcheurs de PORT SAINT
LOUIS 33

CONSIDERATION GENERALE SUR LA POLLUTION

- URBAINE - INDUSTRIELLE 36

- LES TANKERS 43

CONCLUSION :

- . Un nouveau tournant 46

INTRODUCTION -

" ANEN AVANS E VEIREN BERRO "

Continuons d'avancer et nous arriverons.

(mot à mot : Allons de l'avant et nous verrons BERRE).

Ce vieux proverbe provençal repris par Mistral, Maurras, ne cesse, dans sa dynamique, de nous pousser à l'espérance.

En effet pour nous, gens de la terre ou gens de la mer, c'est une invitation à travers les siècles et jusqu'à maintenant, à garder au fond du coeur cette fine fleur de l'espérance. Sans s'arrêter. En avançant toujours. Pour rencontrer BERRE, devenu symbole de lumière - de clarté - de vie.

Le golfe de FOS, la "Gran Mar", l'Etang de BERRE, "LA MAR DOU MARTEGUE", ont été sillonnés, investis, dominés, par une succession d'envahisseurs : les premiers convois de navigateurs de Tyr ou de Carthage étaient suivis de près par les Grecs. Vinrent ensuite les galères romaines et l'heure des Césars. Pirates normands ou barbaresques s'imposèrent encore jusqu'au Doux pays de France qui, en 1482, unit la Provence au Royaume - "non comme un accessoire à un principal, mais comme un principal à un autre principal". Et, présentement, à la suite du machinisme et de l'essor industriel, une invasion plus pernicieuse et perfide, avec toutes ses séquelles.

Il n'en reste pas moins qu'à travers toutes ces évolutions et révolutions un peuple de marins s'est maintenu : l'envahisseur ne l'a jamais dominé car la force de son espérance a été plus forte; c'est cette force qui lui a toujours permis "une réaction continue et substantielle".

" Une race a prévalu et subsiste, et subsistera ". (Maurras)

Dans la lignée de cette race, à côté de l' "homo-faber" né avec les derniers envahisseurs il nous plaît de présenter "l'homme-pêcheur" garant et témoin d'une certaine civilisation.

Loin de nous la pensée de nous égarer, mais il importe que le lecteur sache et accepte qu'il est d'abord en face d'un homme, dernier témoin d'une civilisation. Il ne saurait y avoir de statistiques, fidèles, précises, voire scientifiques, sans les situer face à cette réalité. Et pour qui le sourire effleurerait les lèvres, ou la pensée évoquerait un gentil folklore, rappelons que ces mêmes hommes, pacifiques certes, n'ont pas hésité en décembre 1973, à barrer toutes les passes du Port Autonome pour rappeler qu'ils ne voulaient pas survivre mais attester leur espérance de vivre, face à toutes nuisances.

"L'homme-pêcheur" est avant tout un méditerranéen. Cette mer - notre mer, mare nostrum, héritière et gardienne d'une authentique civilisation l'a façonné dans son travail, ses coutumes, ses traditions. Son mode d'être et d'agir.

Et ce mélange grec et latin lui a donné pour les choses de la mer, une communion et une intelligence particulières. Son adaptation aux nouveaux métiers que la mer peut lui imposer se fait sans tensions, mieux même : il perçoit aussitôt comment assumer son nouveau rôle et découvre toujours une meilleure efficacité.

Il accepte - serait-ce une forme de son intelligence ? - non point une tradition close dans le travail, mais une évolution constante.

Pêcheurs de la mer ou de l'étang, il n'en est pas un qui, pour être présent à la pêche du jour, ne transforme, ne modifie point la flottille ou ses filets. Ainsi du bateau à voile, on en est arrivé en jouant le jeu de la technique, à la coque plastique avec Turbo-Get. Les filets eux-mêmes conçus pour le même poisson, se sont transformés, en qualité, dans la façon de les monter.

Homme de tradition, le pêcheur l'est cependant. Toute sa vie, son ambition est centrée sur la famille. Elle reste l'axe, l'équilibre, l'espoir de vie.

La langue (provençale) tient encore une grande place et tous les termes, marins, ou de pêche s'y rattachent. Et, gardant sa langue, il garde son identité.

Parce qu'il est un homme de tradition, le pêcheur reste un homme de l'ordre : ordre dans le travail, la famille, les relations sociales politiques - Comme conséquence, c'est un pacifique et un pacifique affable, avec un goût raffiné pour la liberté. Ayant connu, à travers les âges, avec les invasions, bien des situations nouvelles, même inconnues, il est devenu profondément tolérant. Il accepte, assume tout et, ayant fait le bilan, il continue son bonhomme de chemin qui porte toujours une espérance nouvelle. Goût de la liberté, goût du travail bien fait, dureté au travail sont encore à l'actif du monde des pêcheurs.

Témoin de la nature, attentif aux divers courants, soucieux du régime des vents et de pluies, il construit encore toute sa pêche sur l'évolution de la lune : "le sour" "la luno a vira" - lune pleine ou nouvelle lune - restent toujours des points précis et indicatifs pour la pêche - L' "homo-faber" est happé par la technique, lui "vit" - Au rythme de la nature -

Ce témoin de la nature en est encore un amoureux : le poisson qui est son gagne pain est respecté; lorsque la prise est de petite taille, rejeté à l'eau il deviendra plus grand si ... Aux moments de fortes chaleurs, les filets ne sont points calés ou les queues des paradières sont ouvertes pour ne point faire de prises de poissons "fatigués". Car il sait que viendra le temps où il sera à armes égales avec le poisson.

Oui, ce témoin de la nature aime cette mer et ce qui l'habite parce que la vie vient de l'eau. Et il ne lui lancera jamais de défi - Il la respecte trop. Façonné par la nature, vivant par elle, lui, l'homme simple, sans détours ni contours, il la défendra contre toutes les atteintes, agressions et nuisances.

Avec réalisme - Certes, dans cette lutte, il ne connaîtra jamais le balancement des idées, lui qui ne connaît que le balancement du roulis de son bateau; il parlera avec son langage, de ce qu'il fait, de ce qu'il voit et s'opposera avec ses propres moyens à tout ce qui est atteinte à la mer et à sa vie. Avec tolérance, pacifiquement mais aussi, s'il en est obligé, lui l'homme dur au travail, avec force.

Il faut noter encore que cet "homme-pêcheur", pétri par des invasions et civilisations successives a toujours éclaté au-delà de l'individualisme où son métier pouvait l'enfermer. Ce métier il ne l'exerce jamais seul et un vieux dicton de MARTIGUES rappelle qu'à "deux ensemble on fait plus qu'à un seul" - ou deux unités parallèles - l' "homme-pêcheur" déjà dans son travail joue la collectivité.

Mieux encore et depuis des siècles, il adhère, vote, se soumet à la loi de cette collectivité.

Ainsi sont nées toutes les organisations de pêche et entre autres n'est-il pas significatif que depuis des siècles le groupement qui organise, gère le monde de la pêche et des pêcheurs s'appelle encore " la Communauté des Patrons Pêcheurs" à savoir : la Prudhomie.

Dans les grandes lignes qui sont l'image de marque de l' "homme pêcheur", nous avons tenu simplement, avant de mener plus loin ce rapport à rappeler, s'il en était besoin, qu'il fallait partir de lui. Il reste pleinement présent, conscient, avec réalisme encore, pour vivre d'espérance face aux transformations, évolutions ou révolutions, face aux techniques et aux technocrates.

"Une race a prévalu, subsiste et subsistera" (Maurras)

N.B. : Maurras (1868-1952) natif de MARTIGUES, fut un ardent défenseur des pêcheurs. Si nous ne le suivons pas dans son analyse politique nous faisons nôtre encore la déclaration portée devant la "Cour de Justice" de LYON, le 16 octobre 1944, par le Premier Prudhomme :

"Communauté des Patrons Pêcheurs"

"Nous, Conseil des Prudhommes, pêcheurs du quartier maritime de MARTIGUES, représentant 700 pêcheurs, attestons que notre concitoyen Charles MAURRAS a, depuis toujours et jusqu'à son incarcération, faisant abstraction de toute opinion politique, fait entendre sa grande voix auprès des Pouvoirs Publics pour la défense des intérêts de notre corporation.

"Par la presse, il a attaqué les trusts et autres grands profiteurs, ainsi que certaines administrations qui voulaient nous brimer.

POUR LE CONSEIL DES PRUDHOMMES,

Le Premier Prudhomme."

- INTRODUCTION HISTORIQUE -

Dans les temps reculés, une colonie de pêcheurs liguriens investit notre région. C'était autour des six derniers siècles avant Jésus-Christ.

Aristote, dans son livre "Des poissons" relate :
"Il existe près de MARSEILLE un étang qui couvre les plans voisins; mais lorsque les vents éthésiens viennent à souffler, il se forme sur ces plans une barre qui devient solide et que les habitants du pays coupent par des canaux, et alors ils pêchent des poissons à volonté."

Strabon, dans sa géographie, mentionne l'Etang de BERRE et donne le nom de STOMALIMNA à la communication qu'il a avec la mer (étang de Caronte) région prolifique en poissons.

La statistique des Bouches-du-Rhône relate :
"Dans les temps qui ont précédé les opérations militaires de Marius, ces îles occupées maintenant par la ville de MARTIGUES, étaient environnées d'un terrain fangeux qui s'étendait dans l'espace qu'occupent les bordigues; un autre marais existait aux bordigues de Bouc. Les eaux de l'étang de BERRE s'écoulaient à travers ces bourniers."

La pêche, à travers les temps, s'est ainsi déroulée avec le barrage et les canaux dont parle Aristote, le marécage de Caronte que mentionne Strabon et de part et d'autre d'un côté, l'étang de BERRE, de l'autre la mer. Mais il semble que les pêcheurs, mettant à profit la topographie des lieux, ont installé, dès les temps les plus anciens, des engins susceptibles de capturer le poisson. Et ce, dans le canal de Caronte, là où le bras de mer était le plus resserré. C'étaient des "pescheries" appelées plus tard des "bordigues".

A l'origine, ce furent une enceinte de branches d'arbres et un travail d'adaptation se fit; c'étaient des roseaux ou des cannes attachés les uns aux autres comme des claies. On plantait ces claies de roseaux dans le fond vaseux des canaux en les soutenant de distance en distance, par des pieux (pau) enfoncés fortement. Ces claies de roseaux formaient comme une muraille de 200 m. et avaient la forme d'un V très allongé. Le sommet du V aboutissait à une chambre circulaire appelée "LE TOUR" : c'est là que le poisson arrivait et, prisonnier, était recueilli.

L'histoire des Bordigues, c'est l'histoire de nos pêcheurs pendant des siècles. Les patrons des Bordigues imposèrent ainsi leurs lois dans le but d'interdire pratiquement la pêche dans un rayon très étendu.

Forts d'un privilège, ils ne supportaient point la concurrence : ainsi, moulets et canadelles, petits poissons qui vivent dans l'Etang de BERRE sont pêchés en grande quantité par le moyen d'un GANGUI (filet traînant) dont l'usage était permis pendant huit mois de l'année. Plus de 200 familles dans l'Etang de BERRE vivaient de ce métier. En 1568, un règlement prohibe l'usage de ce filet, sans raison plausible. Et les patrons des Bordigues s'acharnent à faire appliquer ce règlement.

L'usage des nasses est également interdit. Même interdiction pour l'emploi du SAURET, filet à mailles serrées avec lequel on pêchait les mulets qui s'avançaient parfois en essaims prodigieux.

Cependant, devant tant de restrictions et d'interdictions, malgré vexations, résistances, embûches, nos pêcheurs gardent l'espérance et ne se lassent pas. Ils vont chercher sur la mer ce qui est refusé sur leur étang. On voit ainsi s'implanter à CARRO, une race particulière d'hommes de la mer, spécialisés dans la pêche au THON. Maurras rappelle la renommée de leur métier : il existe, parmi eux, un guetteur. Scrutant la mer, il a deviné un banc de thons; il souffle alors dans sa corne de brume pour donner le signal du départ.

"Et quand de trois cents barques associées, se lève un peuple de marins, pour entourer et enfermer dans une ceinture, ou CENCHO de filets, un banc de trois ou quatre mille thons ..."

Avec le thon, la mer possédait et possède encore d'innombrables frayères de loups et de daurades. Les eaux bienfaisantes du Rhône multiplient le poisson plat : soles, turbots, plies, larbes.

Et, à la mer comme dans l'étang, le coquillage abonde : moules, huîtres, palourdes, clovisses. L'oursin a la réputation pour les connaisseurs, d'avoir le meilleur goût.

Quand la commercialisation se faisait normalement, avant même la pollution, il n'était pas rare pour un pêcheur qui en avait le débouché, de faire par jour, une, deux tonnes de moules et pareillement pour les clovisses, 100 douzaines d'huîtres, d'oursins.

L'Etang de BERRE, par ailleurs, à cause de la qualité de ses eaux (avec les résurgences d'eau douce) et de ses herbiers et algues, était un lieu privilégié pour le gibier d'eau : canards, foulques en particulier. C'était une saison de travail qui s'effectuait lors des froids et son rapport était appréciable. Pour le pêcheur qui suivait ce métier avec ses oiselières (filets tendus par des roseaux et immergés grâce à des poids) la saison lui permettait de pêcher 2.000 col-roux, 5.000 foulques et ce, jusqu'aux années qui avoisinent 1940.

1957 - LOI D'INTERDICTION DE PECHE DANS

BERRE et VAINES

L'installation des Raffineries de pétrole dans l'Etang de BERRE dès 1929 souleva bien des problèmes entre pêcheurs et raffineurs. Aucune réglementation n'existait et pendant des années ce furent heurts et oppositions.

"Un rapport, présenté à la Commission Internationale pour l'exploration scientifique de la Méditerranée, faisait état d'un déversement massif de 500 T de mazout en juin 1952 et il mettait en évidence sur le plan biologique, les nombreuses conséquences de tels accidents."

Une première plainte contre les raffineurs était déposée par la Prud'homie qui se portait partie civile. C'était le 25 mai 1953, en vertu de l'article 14 du Décret du 19 novembre 1859.

"Les Pouvoirs Publics furent donc alertés et après de multiples démarches auprès de la Chambre de Commerce de MARSEILLE, le Ministère des Travaux Publics et de la Marine Marchande, et l'Inscription Maritime, les bases d'un accord furent arrêtées."

"Les usagers des installations nouvelles, armateurs et raffineurs acceptèrent le principe d'un dédommagement et l'accord se fit avec les pêcheurs sur le chiffre de 450 millions dont la Prud'homie de MARTIGUES déterminerait la répartition." (Le Provençal 20.2.56).

Cette répartition approuvée par délibération de la Chambre de Commerce, le 22 février 1957, et par l'Assemblée Générale des Pêcheurs, le 17 février 1957, était soumise à des barèmes précis d'indemnisation.

Parmi les pêcheurs, ceux qui étaient proches de la retraite percevaient leur indemnisation, la plupart cependant continuèrent la pêche en reversant à la Prud'homie les indemnités touchées (C'était une tolérance de pêche pour les dix années à venir).

En fait, une loi était promulguée, portant interdiction de pêche dans BERRE et VAINES.

C'était la loi 57897 du 7 août 1957 (J.O. du 8 août 1957) :

LOI N° 57 - 897 DU 7 AOUT 1957

(J.O. DU 8 AOUT 1957)

L'Assemblée Nationale et le Conseil de la République ont délibéré. L'Assemblée Nationale a adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1er - La pêche, sous quelque forme que ce soit, est interdite sous réserve des dispositions transitoires résultant de l'article 3 ci-après, sur la totalité du plan d'eau situé à l'Est de la passe de PORT DE BOUC, et faisant partie du Domaine Maritime jusqu'aux limites suivantes :

PONT - route franchissant le Canal d'Arles à Bouc, à PORT DE BOUC;

Embouchures de l'Arc et de la Touloubre;

Tête Nord du Souterrain du Rove.

Elle est également interdite à l'extérieur de la passe de PORT DE BOUC dans un cercle d'un mille de rayon centré sur la Tour de PORT DE BOUC.

ARTICLE 2 - Toute infraction aux dispositions de la présente loi et des règlements pris pour son application sera punie des peines prévues à l'article 8 du décret loi du 9 janvier 1862. Les poursuites auront lieu conformément aux dispositions dudit décret.

ARTICLE 3 - Un décret en Conseil d'Etat pris sur le rapport des ministres chargés de l'Industrie et du Commerce, des Travaux Publics et de la Marine Marchande déterminera en tant que de besoin les modalités d'exécution de la présente loi et notamment les conditions dans lesquelles, pendant une période transitoire qui ne pourra excéder dix ans, la pêche pourra être autorisée dans certaines parties du plan d'eau délimité à l'article 1er.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à PARIS le 7 août 1957

Signé : René COTY.

Par le Président de la République :
le Président du Conseil des Ministres,
signé : Maurice BOURGES MAUNOURY

le Garde des Sceaux Ministre de la Justice,
signé : Edouard CORNIGLION MOLINIER.

le Ministre des Finances, des Affaires Economiques
et du Plan - Signé : Félix GAILLARD.

Le Ministre des Travaux Publics,
des Transports et du Tourisme
signé : Edouard BONNEFOUS.

Les dix années ont passé et en 1969, le Préfet de Région accordait aux pêcheurs une tolérance de pêche dans l'Etang de BERRE, pour la seule pêche de l'anguille.

C'est qu'en effet le développement de la pêche de ce poisson passait en quelques années de 300 T/an à plus de 2.000 T/an.

Ce n'était plus seulement l'anguille argentée qui était capturée à une certaine période, mais l'anguille verte toute l'année.

Le Commerce Extérieur et donc le Ministère des Finances, voyaient d'un bon oeil les rentrées de devises qui s'élevaient entre 2 et 2,5 milliards d'A.F.

Nul doute que la décision de Monsieur le Préfet ne soit pas étrangère à ce clin d'oeil comme à cet apport nouveau dans les caisses de l'Etat.

- VIE ET ENVIRONNEMENT DES PECHEURS -

Nous avons vu que "l'homme-pêcheur" fils premier-né de la mer attestait encore par sa présence une civilisation point éteinte. Modelé par la nature et vivant à son rythme, son travail cependant, "Le Grand Art" ou "Le Petit Métier", va le pousser à rencontrer d'autres hommes. Sur mer, à terre, c'est toute la chaîne de l'organisation de la pêche, pensée sur le plan de la Communauté.

PRUDHOMMIE

Ainsi, le 14 octobre 1431, naissait dans la cité phocéenne, MARSEILLE, l'Institution de la Prud'homme.

Ce document important qui est "Le Règlement sur l'exercice de la pêche" précise bien que des pêcheurs seront élus par leurs pairs pour le faire observer.

MARSEILLE exerçait donc son pouvoir sur MARTIGUES, et la tutelle de la grande cité se faisait ressentir non sans heurts et récriminations.

Quand la tourmente révolutionnaire arriva, toutes les corporations furent abolies, seule se maintint celle de la Prud'homme. Bien plus un décret de l'Assemblée Nationale du 8 et 12 décembre 1790 permettait enfin aux pêcheurs de MARTIGUES de "prendre le large" et leur autonomie, face à MARSEILLE. L'article 9 précisait : "Il sera accordé sur les côtes de la Méditerranée de pareils établissements (juridiction de Prud'hommes) à tous les ports qui en feront la demande". (Cela n'existe pas en Atlantique : serait-ce donc que le pêcheur méditerranéen a plus le sens de la communauté ?).

Ainsi un décret du 16-20 avril 1791 institue à MARTIGUES la juridiction des Patrons Pêcheurs :

Article 17 : Les attributions des prud'hommes pêcheurs sont déterminées ainsi qu'il suit :

- 1°- Ils connaissent seuls, exclusivement et sans appel, révision ou cassation, de tous les différents et contestations entre pêcheurs, survenus à l'occasion de faits de pêche, manoeuvres et dispositions qui s'y rattachent dans l'étendue de leur juridiction.

Par suite, et afin de prévenir, autant que possible, les rixes, dommages ou accidents, ils sont spécialement chargés sous l'autorité du commissaire de l'inscription maritime.

De régler entre les pêcheurs la jouissance de la mer et des dépendances du domaine public maritime;
De déterminer les postes, tours de rôle, sorts ou baux, stations et lieux de départ affectés à chaque genre de pêches;
D'établir l'ordre suivant lequel les pêcheurs devront caler leurs filets de jour et de nuit;
De fixer les heures de jour et de nuit auxquelles certaines pêches devront faire place à d'autres;
Enfin de prendre toutes les mesures d'ordre et de précaution qui, à raison de leur variété et de leur multiplicité, ne sont pas prévus par le présent décret.

2°- Ils administrent les affaires de la communauté.

3°- Ils concourent à la recherche et à la constatation des infractions en matière de pêche côtière.

Article 25 : Les sentences des Prud'hommes sont immédiatement exécutoires.

Si la partie condamnée ne satisfait pas à cette obligation, sa barque et ses filets peuvent être saisis par le garde de la communauté, et mainlevée n'en est accordée par le Président qu'après parfait paiement

Lorsque dans un délai de trois mois, la partie condamnée n'a pas purgé sa condamnation, les objets saisis sont vendus à la criée à la barre du Tribunal, et l'excédant du prix de vente sur la somme due au pêcheur en faveur duquel le jugement a été prononcé est encaissé par le trésorier pour être tenu à la disposition de l'ayant droit.

Article 52 : Les Prud'hommies relèvent exclusivement de l'autorité maritime. Il est interdit aux maires, conseils municipaux et autres autorités d'intervenir directement ou indirectement dans les affaires de la Communauté.

Toute réclamation faite par les Prud'hommes dans l'intérêt de la Communauté doit être soumise à l'Administrateur.

Les limites de la Juridiction Prud'hommale sont calquées sur celles du Quartier des Affaires Maritimes. Les Prud'hommes toujours élus par leurs pairs exercent leur juridiction : le caractère essentiel demeure, aucun recours contre la décision n'est possible, pas d'appel et encore moins de pourvoi en Cassation :

" QUAND LOU PRUDOME A PARLA FAU SE TEISA "

(Mot à mot : Quand le Prud'homme a parlé, il faut se taire).

Ce proverbe rappelle encore que la parole du Prud'homme est sacrée.

Il existe présentement autour du Premier Prud'homme deux autres Prud'hommes, toujours de MARTIGUES. Chaque port est représenté par un Prud'homme, CARRO, PORT DE BOUC, PORT SAINT LOUIS, LES SAINTES MARIES, un dernier pour les ports du pourtour de l'Etang de BERRE. Tous élus par leurs pairs pour TROIS ANS.

Le rôle de la Prud'hommie, comme toute justice, dépasse le plan répressif :

- . Elle gère,
- . Elle organise la pêche,
- . Elle fait naître des coopératives,
 - celles de pêche : production et commercialisation;
 - celles d'achat : (filets, cordages, équipement divers);
 - celles encore de ravitaillement d'essence.

Elle alimente une Caisse de retraite et répartit un pécule. Par tradition, elle reste toujours l'animatrice des Fêtes de la Saint-Pierre, fête de la Corporation des Patrons Pêcheurs.

Le décret du 19 novembre 1859 a soumis l'Institution séculaire de la Prud'hommie au contrôle du Commissaire de la Marine, actuellement l'Administrateur des Affaires Maritimes :

- Contrôle des élections.
- Contrôle de l'action Juridictionnelle.
- Contrôle de l'action réglementaire des Prud'hommes.
- Contrôle de l'administration de la communauté quant à la comptabilité, au budget et aux emprunts.

Tout procès-verbal, si on ne veut pas se trouver devant un vice de forme, doit être contresigné par l'Administrateur des Affaires Maritimes.

On est loin certes des "attributs souverains" concédés par les Comtes de Provence, et après eux, les Rois de France, respectés, fait exceptionnel par la Révolution.

On pourrait penser que l'état parisien n'accepte point la majorité de ce peuple de la mer. Dans les faits, parce que finalement nous sommes entre gens de mer, la cohabitation se fait sans heurts ni affrontements. Et, en liaison constante, chacun joue son rôle, dans le respect de sa personnalité et de sa mission, pour le bien de la Communauté.

- RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES SUR LA PECHE -

La circonscription du quartier des Affaires Maritimes, s'étend de la Rive Droite du Petit Rhône à l'Ouest, au milieu du Grand Vallat à l'Est, entre les ports de SAUSSET et de SAINTE CROIX (soit sur 235 kms de côte, en comprenant les rives de l'Etang de BERRE).

I - DIFFERENTS GENRES DE PECHEES PRATIQUEES

Ils sont les suivants par ordre d'importance :

- a) Filets fixes pour poissons migrateurs (Etang de BERRE principalement).

Les principaux sont les "TRABAQUES" et "PARADIERES" pour la capture des anguilles.

Les "TREMILLES", "THYS", "SEINCHES", "THONS" pour la capture des muges, loups, soles, etc ...

- b) Filets fixes en mer.

Il faut distinguer à cet égard deux catégories :

- Les uns placés près des côtes, sont destinés à la capture de bouillabaisse, des soles, des plies, etc ...
- Les autres sont disposés par grands fonds (70 à 100 m) et permettent la capture des merlans (au printemps et en été) et des soles (en hiver). Certains chalutiers ont été reconvertis en 1965-1966 en vue de l'exercice de cette pêche.

- c) Chalutiers.

Ce genre de pêche s'est peu amélioré depuis 1967; surtout en ce qui concerne le petit chalutage.

Le chalutage au large, pratiqué par des unités de plus fort tonnage se maintient, mais au prix de marées journalières plus longues.

- d) Lignes.

Il s'agit principalement de la pêche aux thons qui est une des grandes spécialités de MARTIGUES.

e) Filets dérivants.

Ce sont la "THONAILLE" ou "COURANTILLE" (pour les thons)
et le "SARDINAL" (pour les sardines).

f) Le lamparo.

Peu pratiqué à MARTIGUES, il donne cependant d'excellents
résultats à PORT SAINT LOUIS - PORT DE BOUC.

II - ZONES DE PECHEES FREQUENTEES

A l'exception des thoniers purs (pêche saisonnière) toute la
flottille pêche dans les eaux du quartier et déborde très peu dans les
eaux des quartiers limitrophes.

- 2% de la flottille représentant les thoniers s'absentent
plus de 4 mois par an pour aller pêcher sur la frontière italienne (NICE)
de juin à août et sur la frontière espagnole (PORT VENDRES, SETE) de
février à avril. En dehors de ces époques, ces navires pêchent dans
les eaux du quartier avec des marées de 8 à 15 h.

- 70 à 75% de la flotte pêche les anguilles toute l'année
avec une interruption de un à deux mois (l'été, dans l'Etang de BERRE).
Marées de 6 à 10 h. Pendant cette interruption 13% de pêcheurs prati-
quent la pêche à la ligne et au filet flottant. Petite marée de 4 à
8 h. Espèces capturées : maquereaux, loups.

Il faut noter que les Affaires Maritimes, après avoir
consulté la Prud'homie et les Présidents des Clubs nautiques de
l'Etang de BERRE autorisent la pêche durant cet été 1977.

- 20% pratiquent les filets maillants pour pêcher le pois-
son plat. Marée de 8 à 12 h.

- 4% représentant les chalutiers pêchent le poisson de fond
toute l'année. Marée de 8 à 10 h.

PRINCIPAUX POISSONS DE L'ETANG DE BERRE
ET EVOLUTION SCHEMATIQUE DES POPULATIONS A INTERET ECONOMIQUE

FAMILLES ET ESPECES	Avant 1966	1970 1972	1977	Noms courants et Observations
<u>ANGUILLIDES</u>				
<u>Anguilla anguilla</u>	XXX	XXX	XX	anguille. Une moyenne de 1.000-1.200 T/an.
<u>ATHERINIDES</u>				
<u>Atherina boyeri</u>	XXX	A	XX	Joël, Cabassoun.
<u>Atherina hepsetus</u>	X	A		Sauclet. Pêche en nette aug- mentation.
<u>BLENNIIDES</u>				
<u>Blennius pavo</u>	XX		X	Blennie paon, Bavarelle.
<u>CARANGIDES</u>				
<u>Trachrus trachurus</u>	X		A	Chinchard.
<u>CLUPEIDES</u>				
<u>Alosa f. rhodanensis</u>	X	X	X	Alose.
<u>Clupea sprattus</u>	X		X	Spratt, melette.
<u>Sardina pilchardus</u>	XXX	X	A	Sardine. N'est pratiquement plus pêchée.
<u>CYPRINIDES</u>				
<u>Barbus barbus</u>			R	Barbeau fluviatile.
<u>Chondrostomo nasus</u>			R	Hotu.
<u>Cyprinus carpio</u>			R	Carpe.
<u>Leuciscus cephalus</u>			R	Chevaine.
<u>CREVETTES (ROSE)</u>	XXX	A	X	La commercialisation reprend.
<u>ENGRAULIDES</u>				
<u>Engraulis encrasicolus</u>	XX	R	X	Anchois, Melet. Est pêché de nouveau. .../...

Espèces soulignées : ayant ou ayant eu une importance économique

R = rare. X = peu abondant. XX = moyen-abondant. XXX = très abondant. A = absent.

N.B. : Nous empruntons le tableau ci dessus à l'enquête "Sur l'importance économique de la pêche des anguilles dans l'Etang de BERRE", effectuée par Messieurs FOULQUIER L et GRAUBY A. du Laboratoire de Radioécologie Continentale, le 30 juin 1972.
Nous y joignons pour l'année 1977 nos observations prises auprès des pêcheurs et des mareyeurs.

FAMILLES ET ESPECES	Avant 1966	1970 1972	1977	Noms courants et Observations
<u>GOBIIDES</u>				
Gobius minutus	X	R	R	Mougne blanche.
Gobius niger	XXX	X	R	Gobie jozo ou G. noir.
Gobius ophiocephalus	XX	X	R	Moulet. Reste dans le Sud.
Pomatoschistus spp.	XXX	XX	R	Mougnettes. Petites espèces non pêchées.
<u>LABRIDES</u>				
Symphodus cinereus	XXX	R	A	Grenilabre cendré. Canadelle.
<u>MUGILIDES</u>				
Crenimugil chelo	XX	X	X	Muge à grosse lèvre.
Liza aurata	XXX	XXX	XXX	Muge doré.
Liza capito	XXX	XXX	XXX	Pointu. Le plus abondant.
Mugil cephalus	XXX	XXX	XXX	Muge cabot. La pêche de ce poisson est redevenu une activité entière.
<u>MULLIDES</u>				
Mullus barbatus	X		R	Rouget de vase.
<u>PERCIDES</u>				
Perca fluviatilis	A	A	R	Perche commune) dans le Nord
Stizostedion lucioperca	A	A	R	Sandre.) de l'Etang.
<u>PLEURONECTIDES</u>				
Flesus flesus	X	X	XX	Flet, Larbe. Apports de moyenn importance.
<u>SALMONIDES</u>				
Salmo trutta	R	R	R	Truite. Aucune progression.
<u>SCOMBRESOCIDES</u>				
Belone belone	X	X	R	Orphie, Aiguille.
<u>SCOMBRIDES</u>				
Scomber scomber	X	A	A	Maquereau.
<u>SERRANIDES</u>				
Dicentrarchus labrax	XX	XX	XX	Loup. Il se maintient dans la partie sud de l'Etang. .../..

FAMILLES ET ESPECES	Avant 1966	1970 1972	1977	Noms courants et Observations
<u>SOLEIDES</u>				
Solea vulgaris	XX	R	R	Sole. Surtout sujets très jeunes.
<u>SPARIDES</u>				
Boops boops	R		A	Bogue.
Boops salpa	X	R	R	Saupe.
Chrysophrys aurata	XX	X	R	Daurade. Reste dans le Sud.
Diplodus vulgaris	X	A	A	Sar ordinaire.
<u>SYNGNATHIDES</u>				
Hippocampus guttulatus	R	A	R	Cheval marin. Quelques sujets ont été pêchés.
Syngnathus abaster	XX	A	R	Petite aiguillette.
Syngnathus acus	R	A	R	Grande aiguillette.
<u>MOULES</u>	XXX	A	XX	Non commerciabes
<u>OURSINS</u>	XXX	A	R	Quelques apparitions ...

En regardant ce tableau nous pouvons dire que :

- L'anguille reste le poisson le plus suivi et donne, malgré une régression par rapport aux années 1970-1972, un tonnage important, fort prisé par sa qualité. Elle maintient toujours une côte boursière et économique, non négligeable pour le Commerce Extérieur.

- Les Muges et Loups redeviennent des apports appréciables pour les pêcheurs et la commercialisation, locale et étrangère (pays riverains de la France).

- Les Moules trop sensibles au degré de salinité, ne grossissent point. Avec l'abolition de la loi de 1957 la pêche fructueuse de ce naissain pourrait satisfaire par delà toute espérance les parcs à moules de France, fort démunis de cet apport de base.

- Les Sardines. Ce poisson de surface n'a toujours point retrouvé son équilibre dans un plan d'eau qui avant 1966, s'y maintenait heureusement.

- Les Sandres, Truites, Carpes, ne semblent pas trouver dans le Nord de l'Etang, un élément de développement.

TONNAGE ET VALEUR DES PRODUITS DEBARQUES

Trois Etats des Affaires Maritimes des années 1960, 1961, 1969 nous donnent les quantités (en kilos) de poissons débarqués.

	<u>Années</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>	<u>1969</u>
CONGRES				550
GRONDINS				1.480
MERLANS		1.274	2.242	53.681
BARS (LOUPS)		52.706	41.961	68.030
SQUALES			6.005	10.999
CAPELANS			690	30.605
SOCLETS		1.650	1.020	2.800
CABASSONS				2.278
GALINETTES				3.482
RASCASSES		13.820	4.880	7.552
LARBES		1.600		2.133
SEICHES				10.557
MUSTELLES				218
DIVERS		186.753	6.895	79.122
SARDS				486
DAURADES		7.503	7.040	23.639
LIMANDES				273
RAIES		1.930	2.930	6.321
SOLES		21.333	19.922	80.142
SAUPES			2.473	8.307
TURBOTS		100	1.210	5.779
PAGEOTS				2.390
DIVERS			202.662	12.723
SARDINES		13.369	21.654	485.344
MAQUEREAUX		34.474	37.627	40.307
ROUGETS		2.130	500	
CARRELETS		5.200	8.800	
ANGUILLES		28.862	14.566	147.709
THONS		123.877	143.023	233.562
ANCHOIS			700	3.700
ESPADONS				3.447
MUGES		171.701	146.000	197.035

Coquillages et autres crustacés :

CRABES			1.545
CREVETTES		410	645
LANGOUSTES		170	109
HOMARDS			49
MOULES		1.447	13.100
OURSINS			15.000

De 1960 à 1969, une progression des apports de pêche se manifeste, évidente surtout pour :

- L'anguille (de 28.862 kgs à 147.709 kgs)
- Les Sardines (de 13.369 kgs à 485.344 kgs)
- Le thon (de 123.877 kgs à 233.562 kgs)
- La sole (de 21.333 kgs à 80.142 kgs)
- La daurade (de 7.503 kgs à 23.639 kgs)

La rascasse semble déjà se raréfier et le rendement est inférieur de près de moitié, durant cette période.

Le coquillage, par contre, qui ne jouit plus de l'apport de celui de l'Etang de BERRE ~~est~~ en nette progression.

Tonnages et valeurs des produits débarqués
(Chiffres officiels des Affaires Maritimes)

<u>Année</u>	<u>Tonnage</u>	<u>Valeur</u>
1946	775 tonnes	73 millions A.F.
1950	735 "	77 "
1954	744 "	133 "
1960	668,500	
1961	673	
1969	15.250	
1971	3.650	16.900 (en milliers de Frs)
1972	2.900	16.000
1973	2.366	13.100
1974	2.500	12.700
1975	3.200	18.238
1976	2.748	17.103

Une certaine stabilité dans le tonnage des produits débarqués s'effectuait jusqu'aux années qui avoisinent 1969. La valeur cependant était en progression car l'apport des anguilles était déjà bénéfique.

1969, et jusqu'en 1971, seront des années où, tonnage et valeurs des produits débarqués atteindront le plus haut sommet, grâce aux anguilles. La pêche de ce poisson, disait-on à cette époque, rapporte à l'Etat autant que la Régie Renault, par ses devises. C'était aller trop loin certes mais ce n'était point négligeable, si bien que c'est à cette époque qu'on a maintenu la tolérance de pêche dans l'Etang de BERRE, malgré la loi de 1957.

Tonnage (en milliers de kilog)
(Pour l'ensemble du Quartier Maritime de MARTIGUES)

	71	72	73	74	75	76
ANGUILLES	2.041	977	756	209	339	359
SARDINES	650	943	632	1.060	1.189	877
THONS	404	291	126	120	130	190
SOLES	88	82	84	80	70	71
ANCHOIS	11	81	6	13	80	1

Pour l'anguille, ces statistiques fournies par les Affaires Maritimes et transmises à l'INSEE, ne nous semblent en rien correspondre à la réalité de la pêche, malgré leur caractère officiel.

Nous les donnons certes, puisqu'elles seules sont fournies par les Affaires Maritimes, mais renseignements pris auprès des mareyeurs et des gens du métier, nous persistons à penser que la pêche aux anguilles dans le seul Etang de BERRE, fournit un total qui se situe, jusqu'à l'année 76, dans une fourchette voisine de 1.000-1.200 tonnes. Nous sommes bien loin des 359 tonnes annoncées par les Affaires Maritimes et groupant l'ensemble de la pêche aux anguilles du Quartier Maritime.

Les thons, semblent désertier nos côtes mais depuis 1974 une progression, dans la pêche de ce poisson, s'accroît.

COMPOSITION DE LA FLOTTILLE DE PECHE (1976)

<u>Activités</u>	<u>Nombre de navires</u>	<u>Tonnage Longueur</u>	<u>Nombre d'emplois</u>
CHALUTAGE	17	35 x 40 Tx 14 x 24 m	58
THONIERS	7	18/28 m	35
LAMPAROS (sardines)	9	20 x 30 Tx 14/16 m	11
PETITS METIERS	236	0,70/10 Tx 4/14 m	280

La flottille, a une dominante, les petits métiers (280 par rapport au 104 du Grand Art). Elle en rassemble déjà plus de 150 pour le seul plan d'eau de l'Etang de BERRE. Il est agréable de noter que c'est dans ce dernier cadre que l'on retrouve le plus des bâtiments nouveaux et des jeunes inscrits maritimes.

Les variations dans la composition de la flottille sont notables. Les chalutiers, thoniers, sardiniers, se sont modernisés améliorant ainsi leur technique de pêche et leurs apports de pêche.

Les coques en plastique pour les petites unités et pour des unités moyennes retiennent la faveur des exploitants. Les moyens de propulsion sont également plus importants et donnent à certains navires des possibilités de pêche plus grandes.

L'âge moyen des unités polyvalentes (chalutiers, thoniers, sardiniers) est de 5 ans. Cet âge est de 15 ans pour les petites unités dont la coque en bois est progressivement remplacée par la coque en plastique, notamment en ce qui concerne les unités de 2 à 5 Tx, pêchant l'anguille.

Pour ce dernier travail les coques sont propulsées soit par des moteurs hors-bord de 60-80 CV, soit par des moteurs fixes de 100 à 200 CV (avec propulsion à turbine - le TURBO GET).

EVOLUTION DES EFFECTIFS

<u>1944</u>	<u>1958</u>	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>
700	724	447	374	352	385	396	384

On note une certaine stabilité dans les effectifs, après la poussée des années 69-70, où coiffeurs, bistroquets et autres s'étaient recyclés ... attirés par "L'OR VERT" des anguilles.

REPARTITION DES EFFECTIFS PAR TRANCHE D'AGE

(ANNEE 1976)

<u>Tranche d'âge</u>	<u>Effectifs</u>
16/20 ans	20
20/30 ans	74
30/40 ans	66
40/50 ans	101
50/60 ans	75
60 ans et plus	48

Il est heureux de signaler que les effectifs se répartissent par moitié, autour de 40 ans, soit au dessous, soit au dessus. Les Inscrits Maritimes bénéficient en effet de la retraite à 55 ans.

Cet élément jeune, parmi ces gens de mer. est garant d'un dynamisme et d'un avenir pour le métier, pleins d'espérance.

INDUSTRIES ANNEXES A LA PECHE

<u>ACTIVITES</u>	<u>Nombre</u>	<u>Nombre d'emplois</u>
Mareyeurs expéditeurs	12	50
Dépôts de combustibles	6	6
Coopérative	1	2
Atelier de réparations	6	10
Chantiers de construction	8	10
Entreprises de froid	2	10
Ateliers de transformation des produits de la mer :		
- Conserveries	2	50
- Semi-conserveries	1	25
- Salaisons	4	80
		243

A ces 243 emplois, il faut ajouter les 384 pêcheurs,
vivant directement de la mer, soit 627 personnes avec leurs familles.

Ces industries sont le support de la pêche la plus exploi-
tée, sinon la plus commerciale, à savoir pêche à l'anguille et pêche
à la sardine. Mareyeurs et conserveurs procurent ainsi 205 emplois.

- EVOLUTION DE LA PECHE DEPUIS L'ENQUETE DE CADARACHE -

ENTRETIENS AVEC LES PECHEURS DE L'ETANG DE BERRE

Les pêcheurs connaissaient avant l'arrivée de la pollution plusieurs métiers, au gré des saisons.

Ainsi le travail des OISELIERES, dans une eau où les herbiers étaient propices à la nourriture des canards (cols roux) et foulques.

LE PALANGRE : 5 palangres de 200 hameçons esqués "au vif". Et ce vif était par prédilection la canadelle que l'on était obligé de pêcher et d'amorcer vivante. "Il fallait qu'elle soit "offensée" par l'hameçon pour qu'elle meure et morte elle était recouverte dans les fonds par la mangeance, les escargots, les "BIOU". Nous étions victimes des "BIOU". Et quand la canadelle était morte, il n'y avait pas d'anguille."

LA SEINCHE, LES THONS (Appellation d'un filet). C'était par tonnes qu'en n'importe quelle zone de l'Etang LOUPS et MUGES se ramenaient.

LE CALIN, large filet posé d'un côté et de l'autre des rives de l'Arc. Un treuil l'abaissait entre deux eaux, tandis que "la cape-lière" (le filet le plus haut dans le courant opposé) était soulevée pour faire barrage. Du 15 août aux premières gelées de la Toussaint, une grande saison s'ouvrait pour les pêcheurs. Loups et muges venaient à l'eau douce pour dégager leurs ouïes des dépôts de vase et pour éloigner de leurs écailles des parasites qui s'y étaient incrustés.

LE PHESTIER (Lou Festiè) pêche sportive à la proue de la Bette. Tenant dans sa main le long manche de la fouène, éclairé par la lampe à carbure, le pêcheur attend le poisson, loup ou muge, qui vient à la clarté. Quand il le voit, le devine, il projette adroitement sa "ficheire" pour le ramener dans le bateau. Toute la nuit, à la rame, car il n'est pas rare de partir de Bouquet, filer sur la Pointe et voguer encore sous Caderot.

LES CREVETTES. La crevette rose abondait à la côte. Une pêche fort prisée s'effectuait ainsi avec les paradières. Les Crieées de MARSEILLE ou MARTIGUES, trouvaient facilement les débouchés commerciaux.

LES GANGUIS (filets que l'on traîne avec le bateau). C'était un métier pour le pêcheur qui s'orientait vers le coquillage : moules - clovisses - oursins. Les pêcheurs, à cette époque, employaient 4 ou 5 femmes pour apprêter le coquillage qui était mis en vente sur le plan local, régional. Des expéditions étaient faites par bateaux, avions, sur la Corse, l'Afrique du Nord.

Les parcs de l'Etang de Thau regorgeaient de moules de l'Etang de BERRE, en naissains ou adultes.

LES TRABAQUES. Pêche avec filets pour anguilles argentées qui s'effectuait du "SOUR", de l'obscur de la lune d'octobre, jusqu'en janvier. L'anguille de MARTIGUES a toujours été prisée et de tous temps les Hollandais sont venus l'acheter, donnant une valeur boursière toujours croissante à ce poisson. On arrivait à pêcher jusqu'à 100 tonnes. Actuellement on en est réduit à 30.

Ces divers métiers au fil des années ont disparu. L'homme-pêcheur reste le même, face à la disparition du poisson, face à l'envahissement des nuisances.

Il a ainsi perçu une première atteinte à l'équilibre hydro-biologique de l'Etang de BERRE. C'était, autour des années 30 et encore vers les années 40, pour l'élargissement du Canal de MARTIGUES et son creusement. Avec l'arrivée en masse d'eau de mer, la densité de la salinité des eaux s'est accrue. Les herbiers n'ont pas résisté; l'algue qui formait l'épi de blé où le canard venait manger a disparu. Les frayères habituées à une certaine salure n'ont pu s'opposer à la poussée de la salinité des eaux.

C'est pour cela que la plupart des pêcheurs étaient confiants envers la venue de la Durance; ils pensaient que refleuriraient herbiers et frayères par cet apport nouveau d'eau douce. Mais cet apport n'a point apporté la vie; en la tuant, il a tué l'espérance.

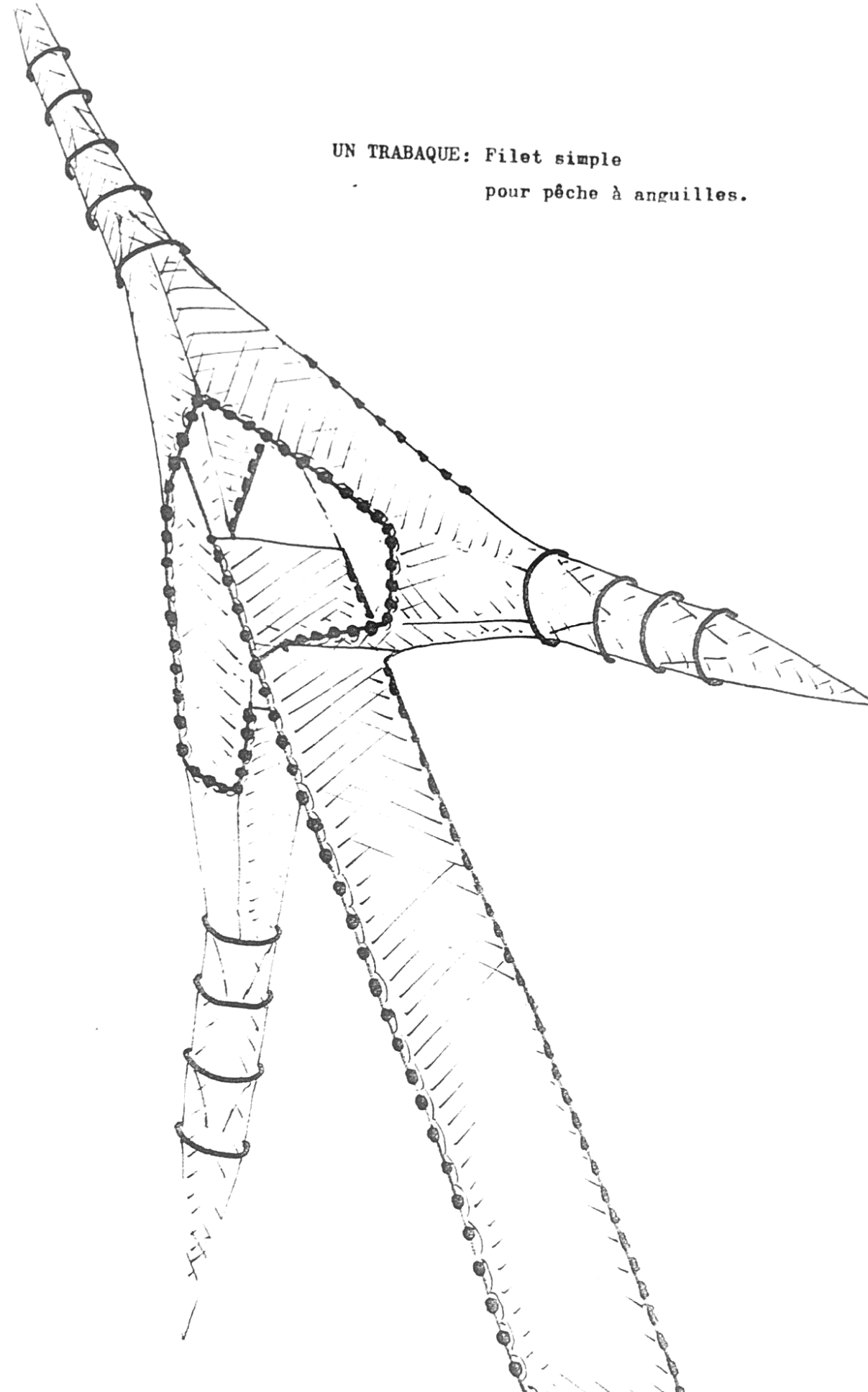
"Les premières atteintes de la pollution ont été constatées sur les anguilles qui étaient rongées sur la tête, comme un cancer; la bouche, dessus ou dessous, était attaquée pareillement. On n'avait jamais vu ça auparavant."

"On a compris que cela provenait de la pollution de la Durance qui s'était mise à couler la même année, le 21 mars 1966. C'est de là qu'on a commencé à tant prendre d'anguilles; car ce poisson mystérieux qui est toujours dans son trou, qui ne bouge pas, il a bien fallu une agression quelconque pour le mettre en mouvement."

"Et en 77, s'est produit un phénomène qui n'avait jamais été vu. A la suite des fortes pluies, les eaux s'étant fort radoucies, il ne s'est point pêché de loups dans le Nord de l'Etang de BERRE, alors qu'auparavant il n'était pas rare d'en ramener 20-30 kgs par journée de travail. On n'avait jamais vu que tout le poisson de l'Etang se tienne complètement au Sud, devant MARTIGUES, dans le Canal."

Quand le poisson rentre dans l'Etang de BERRE, en hiver, il est sec comme une morue; il rentre, il fait son tour et se place dans les zones les meilleures où il trouvera sa subsistance. C'est à ce moment, où il cherche sa nourriture que la pêche se fait. Mais d'un seul coup, muges, loups ont disparu dans le Nord pour se fixer dans les canaux proches de MARTIGUES. Mieux encore, ils se fixent dans les courants de flux et reflux de la marée, toujours à cause d'une salinité supérieure.

UN TRABAQUE: Filet simple
pour pêche à anguilles.



A la suite d'une noyade, ces temps derniers, dans le Canal, les plongeurs ont pu dire leur étonnement d'avoir vu les fonds infestés de poissons. On comprend dès lors pourquoi dans les mêmes parages la pêche à la traîne est florissante comme la pêche à la canne, de nuit.

Pour être clair, si nous pensons que l'Etang de BERRE retrouve peu à peu son équilibre naturel, si nous constatons que pollutions et nuisances sont en nette régression, nous continuons de penser, et nos constatations le confirment, que notre plus grand fléau est non seulement la quantité d'eau déversée par la Durance mais encore sa qualité.

Deux exemples voudraient le prouver :

En maintes occasions nous constatons, pour le coquillage comme pour le poisson, moins il y a de salinité, plus le poisson, le coquillage se développent. Un loup, un muge pour atteindre le poids d'un kilo devra séjourner près de 5 ans en mer. Pour le même poids il lui faudra 3 ans dans l'Etang de Berre. Dans l'Etang de l'Olivier, moins encore. Dans ce dernier étang on a vu rentrer des melets et devenir quelques mois plus tard comme des harengs.

Or le poisson qui devrait trouver dans le Nord de l'Etang les conditions optima pour son grossissement déserte au contraire ces contrées pour s'égayer dans le Canal du Rove où il pullule, dans l'Etang de Vaine et les canaux où il regorge.

C'est donc que la qualité de l'eau ne lui convient pas.

Un second exemple voudrait faire appel aux poissons d'eau douce. Des enquêtes précédentes laissaient augurer l'épanouissement des truites, sandres, carpes ou autres ... Les espoirs de ces scientifiques ont du se fondre dans ces mêmes eaux. Car alors que ce poisson pourrait se développer dans un milieu qui lui est approprié, il n'est pas vrai (même si l'on buvait de cette eau, tant elle est douce) qu'il connaisse, pour l'instant, une sensible progression. Ce ne sont en effet que des individualités qui sont pêchées.

Et pourtant la masse d'eau douce existe. Serait-ce donc leur qualité qui met un frein à leur épanouissement ? C'est la pensée du "pauvre pêcheur".

L'arrivée de la Durance en 66, avec son déversement annuel de 3 milliard et demi de mètres cubes (soit près de 4 fois le volume de l'Etang) a profondément modifié le milieu et l'équilibre de notre Etang. On a vu comment il était agressé, non seulement par l'abondante quantité d'eau douce turbinée et débitée, mais encore par la qualité elle-même de ces eaux qui ne permettait ni le grossissement des espèces, ni leur développement.

Cette eau par ailleurs dépose vases et limons, sur toute l'étendue de l'Etang de BERRE et même de Vaine. Les herbiers alourdis et anéantis ont fait disparaître les frayères. Les poissons de fond, gobis, canadelles, moulets, rougets et également l'ensemble des coquillages (huîtres, palourdes, clovisses, moules et oursins) n'ont pu résister à cet envahissement "d'envasement". Ils ont pratiquement disparu.

Par gros coup de temps, de mistral ou de labbé, ces vases sont dispersées, se déposent et obstruent les ouïes des poissons. Après ce temps "BRAFOUNIE" il n'est pas rare de ramasser quantité de poissons morts : muges, loups, plies, jols ...

Cette vase se répand du Nord au Sud de l'Etang, et le pêcheur de SAINT-CHAMAS comme celui de MARTIGUES ne peut se permettre de laisser en pose ses filets plus de 3 jours, de crainte de ne plus pouvoir les remonter, tant le limon s'est agglutiné sur le lin. Au troisième jour il se hâtera de tirer le filet, de l'embarquer, de le ramener au port. Là il le débarquera, il le lavera et l'étendra pour le faire sécher. Ce n'est que lorsque le filet sera sec qu'il le réembarquera pour partir de nouveau vers la zone de pêche et le caler.

- Une autre conséquence, de l'abondance d'eau douce, a amené avec la boue (la nite), ce qu'on appelle le CASCAL ou faux corail, turlure creuse de calcaire qui s'est développée rapidement et se dépose en force sur les filets. Pendant l'été, il devient dur comme un véritable ciment. Il durcit les fonds, empêche les herbiers de se développer et plus encore, sur les bords des côtes où il est le plus répandu, il empêche les anguilles de s'enterrer. Sans penser qu'on puisse arriver au colmatage de l'Etang de BERRE, il y a là une grave atteinte au milieu. C'est sans doute pour cela que la pêche aux anguilles est plus efficace actuellement au large qu'en bordure des côtes.

LA PECHE AUX ANGUILES

La grande activité de l'Etang de BERRE reste essentiellement la pêche aux anguilles. La Prud'homme organise le travail et délivre 250 licences aux Pêcheurs de la communauté. Jusqu'à ces années dernières la production d'anguilles avoisinait dans une fourchette proche de 1.000-1.200 tonnes an. Il semblerait que pour 1977 l'espérance d'atteindre ce tonnage soit illusoire. La pêche totale de l'année ne recouvre pas à ce jour les 300 tonnes. C'est une catastrophe.

La pêche aux anguilles a subi bien des modifications, dans sa forme s'entend.

On a vu que l'anguille avait toujours été pêchée dans nos eaux, mais c'était l'anguille argentée et une période bien déterminée. C'était les trabaques que l'on mettait en postes, les uns après les autres, depuis la sortie de MARTIGUES jusqu'à LA MEDE, adossés au Canal.

Mais vint l'anguille verte que l'on pêche toute l'année. Les trabaques à une queue, une longue nasse, devinrent des paradières à trois queues. Et toujours la pêche s'effectuait adossée à une rive. Une modification survint : on doubla ces trois queues et par un long filet droit qui les reliait, on les cala en opposant les pointes médianes. De là on quitta les bords des côtes et on cala au large, dans le sens du courant, des vents, ou en opposition. Le filet devint plus haut (jusqu'à 5 à 6 m) et chaque pêcheur creusait les secrets de son art pour établir capes et goulets les plus efficaces. Le bateau lui-même suivait l'évolution. Bien vite sa coque en bois et son moteur automobile adapté disparaissaient. Coque plastique et moteurs hors-bord régnaient. Présentement ces derniers moteurs, trop sensibles, étaient remplacés par des moteurs de type classique, puissants cependant : 100-200 CV, avec propulsion à turbine (le TURBO GET).

Cette pêche aux anguilles qui demande un important investissement (un filet vaut environ 6.000 F. et pour suivre le poisson il en faut 10 au minimum; s'ajoute à cela le prix du bateau et du moteur, environ 40.000 F) et nécessite, lorsque la pêche est là, un déplacement sûr et rapide. Il faut en effet ramener dans les meilleurs délais l'anguille vivante du lieu où on l'a pêchée, aux camions des mareyeurs qui attendent au port. Ces camions ont des citernes remplies d'eau, agitée par des compresseurs.

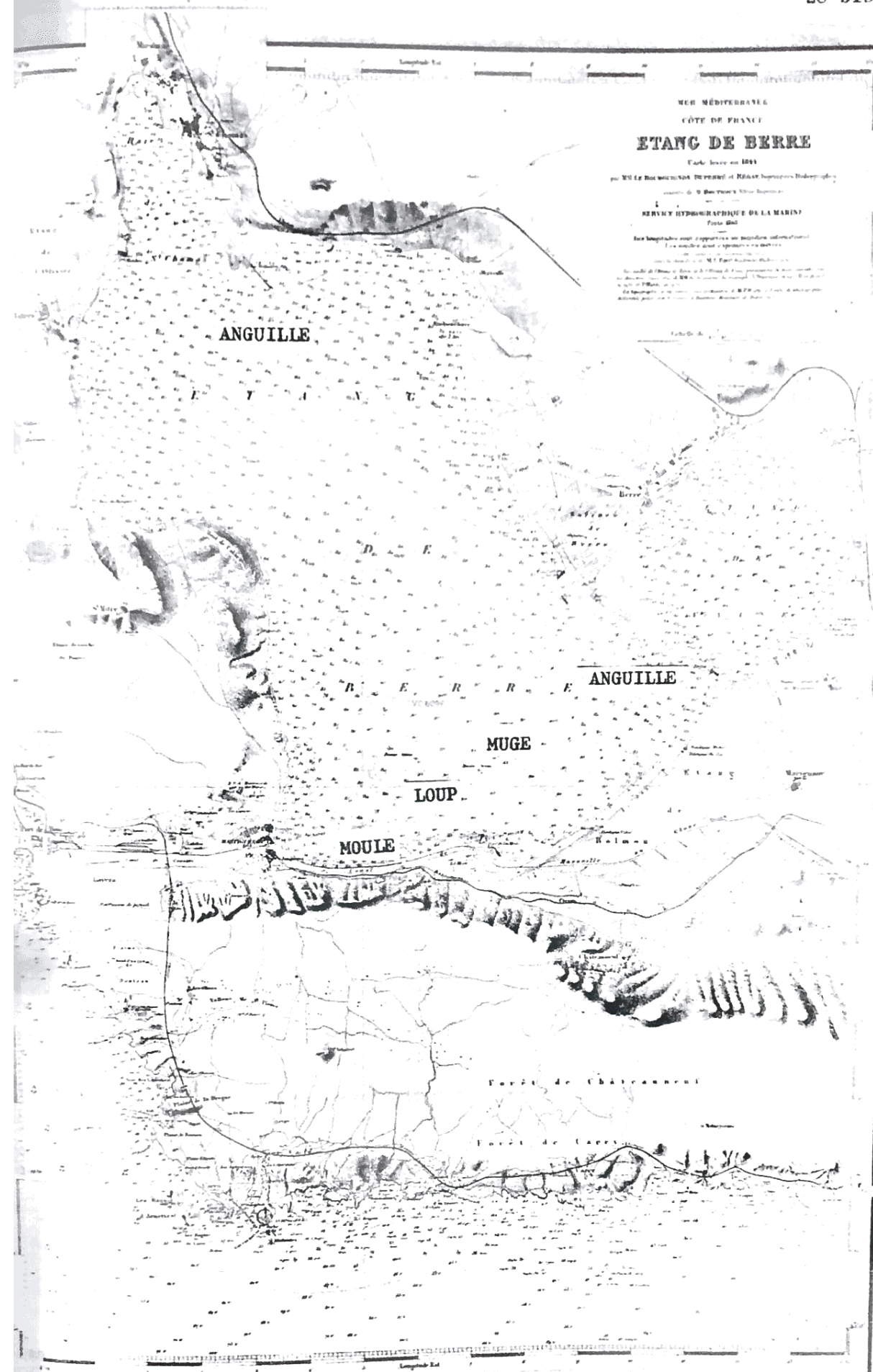
Il y a parmi les anguilles l'anguille à museau carré, peu importante sur nos côtes, et l'anguille à museau pointu "MOURRE POUNCHU". Quand cette anguille arrive, emportée par les courants, au terme d'un voyage de 2 à 3 ans, de la mer des Sargasses ou d'ailleurs, elle n'est qu'une larve, allongée et transparente. Après être entrée dans l'étang, ces civelles, 15 à 20 jours après, de transparentes deviennent noires.

Un mois et demi se passe au maximum pour qu'elle attrape la couleur verte; et là seulement d'anguillon elle a tout en puissance pour devenir anguille. Elle mange, elle dévore. Agile et mobile, elle se déplace pour trouver la meilleure et la plus abondante nourriture. Cette anguillette que nous appelons anguille verte le restera jusqu'à ce qu'elle devienne argentée, mature, prête à partir pour la migration génésique et les amours.

Là, au terme seulement, elle pondra; des civelles naîtront et le cycle, au gré des courants, se perpétuera.

Tant qu'elle est anguille verte, elle mange, elle a un tube digestif, elle est encore asexuée, sans appareils génitaux. Mais après avoir mangé au maximum, lorsqu'elle est surhydratée, fin mai, début juin, lorsqu'elle est prête à être mature, l'anguille subit alors une métamorphose : son museau s'allonge, ses yeux deviennent plus gros, ses ailerons se resserrent sur la tête, noircissent, sa queue devient plus large, elle change de couleur. Son tube digestif s'atrophie et parfois si complètement que l'an us disparaît. L'ensemble des appareils génitaux apparaissent, mâles pour les uns, femelles pour les autres. Abandonnant eaux saumâtres ou eaux douces, l'anguille se précipite vers la mer et ses gonades ne cessent de s'accroître au cours de son long voyage. "Elle se fond dans la mer" et disparaît vers le large, en eau profonde.

Cette anguille argentée, d'avalaison, nous l'avons dit, devient rare et sa pêche n'atteint pas 30 tonnes par an, actuellement, alors qu'on en pêchait 100-110 T/an.



ENTRETIENS AVEC LES PECHEURS DE CARRO

CARRO, face à la plage rhodanienne, toute basse, molle, monotone et sablonneuse, offre un violent contraste par sa côte, haute et fière, relevée et rocheuse, découpée.

"Cette race de pêcheurs qui y demeure sut de tout temps se faire estimer et considérer à la mer. Elle est surtout réputée par ses succès dans la pêche aux thons."

La communauté toute entière de pêcheurs, était propriétaire de bateaux, seinches et magasins pour abriter les filets. C'est ensemble qu'on partait pour la capture des thons. Et ce travail commun permettait également une répartition équitable du produit de la pêche. La dernière seinche s'effectuait en 1961 avec une prise de 1.500 pièces. (Mais dans les saisons heureuses c'était 5.000-6.000).

A présent tout est vendu : bateaux de seinche, magasin; les filets sont brûlés.

La pollution en effet est passée par là et pendant ce purgatoire le pêcheur continuait son travail, sans proclamer bien haut la source de cette agression violente. Il tenait, résistait, et, en silence, sauvegardait la commercialisation du produit de son travail, et sa vie.

Le poisson désertait; nuisances abondantes, industrielles et urbaines, eaux blanches ou réchauffées, dragages multiples, limons envahissant ou en suspension, tout se liguaient pour faire de "cette mer que l'on voyait danser le long des golfes clairs" un immense "CAGADOU" (latrine de fortune en plein air et plein ciel). Comme il ne nous vient pas à l'idée de dresser la tente ou la table à proximité d'un tel édicule, le poisson non plus, ne prisait pas l'originalité d'un tel milieu. Et le trouvant anémiant, répugnant, il désertait la côte. C'est ainsi que le pêcheur de CARRO, devant la fuite du poisson au large, a transformé sa flottille, qui est l'une des plus modernes, et l'a poursuivie. La sole lui a permis de continuer son métier, jusqu'à ces dernières années.

La lutte contre la pollution n'a point été vaine cependant et ses effets se font ressentir.

Cette année 1977 a vu rentrer un tonnage important de merlans. Il s'est ramené par journée et par bateau, jusqu'à 600, 800 kgs de ce poisson.

"Mieux encore, l'algue, la belle algue d'avant, repousse fine et haute. Elle a retrouvé sa belle couleur, rouge splendide. C'est une mère nourricière pour l'oursin qui, de nouveau, s'y repopule."

Les cigales qui avaient disparu, non "quand la bise fut venue" mais à cause d'une eau contraire à leur nature, se pêchent de nouveau pour agrémente toute vraie bouillabaisse.

Les rougets, qui pourtant sont migrateurs, s'arrêtent dans nos eaux et leur côte sur le marché en est des plus élevées.

Le poisson de roche réapparaît et sa diversité est appréciée : ROUCAU, RASCASSES, LUCRECES, LASAGNES, avec une affluence de SARANS. Les langoustes découvrent à nouveau leurs antennes mais la chasse des plongeurs sous-marins concurrence les prises. C'est dans les eaux chaudes de la Centrale thermique qu'on rencontre le plus ce crustacé, mais d'une fort petite taille, non commerciale.

Les homards, pareillement, sont des captures que l'on avait oubliées.

Ainsi les pêcheurs de CARRO ont pu reprendre cette année leurs filets poussiéreux dans leurs magasins pour renouer avec la pêche aux poissons de roche. Ils s'y consacrent et vont alterner avec lapêche à la sole, sur plage.

A partir du 15 juillet s'ouvrira pour certains la pêche aux thons.

En 1976, devant FARAMAN, deux bateaux travaillant à la tonnaillie ont ramené l'un 40 thons, l'autre 103. Sur le Kléber encore, par 40, 50 mètres de fond des pièces de 150-200 kgs ont été ramenées.

Il semblerait que la pêche aux thons, présentement, ne soit pas uniquement gênée par les séquelles de la pollution. Encore que ce poisson qui a une vision fort grossissante voit comme une montagne tankers, bancs de sable, pierres immergées, et s'en détourne rapidement. Mais ce que craint plus particulièrement le thon ce sont les seincholles, toujours plus longues, toujours plus importantes par la force des moteurs, la hauteur et l'abondance des filets. Ces bateaux vont jusqu'à 60 milles chercher le poisson et avant que ce dernier ne parvienne sur nos côtes, il connaît déjà un autre abordage, implacable.

L'espérance n'abandonne point cette race de pêcheurs et pour miser toujours sur l'avenir, une nouvelle flottille, le seul chalutier de CARRO, vient de s'amarrer au quai ...

ENTRETIENS AVEC LES PECHEURS DE PORT-DE-BOUC

Ouvert sur le Golfe, PORT-DE-BOUC connaissait les différents métiers communs à la Méditerranée : seinches, filets maillants, pailloles, thons d'arrêt, jusqu'aux chalutiers.

En 1963 s'amarrèrent au quai les seincholles, avec des équipages venus d'Algérie. Le poisson abondait et les thons venaient s'ébattre dans la rade.

La pollution s'abattait, le poisson désertait. Tandis qu'une nette amélioration se fait ressentir, il resterait une agression permanente, celle du chenal construit pour les besoins du Port Autonome et qui part du travers de Ponteau pour s'enfoncer dans les darses. Les fonds ont été bouleversés jusqu'à moins 24 mètres, et il faudra du temps à la nature pour reprendre un nouvel équilibre.

Un phénomène d'eutrophisation est créé et l'écoulement de la nappe phréatique se fait désormais dans cette immense tranchée qui agit comme un filtre. Il y a là un florissant jardin de moules.

"Il y a là comme une coupure où néanmoins le poisson qui revient se réfugie. Les pierres immergées ont sans doute permis aux pageots de trouver un abri. Leurs captures se renouvellent alors qu'ils avaient disparu. Les Sarans, eux aussi, retrouvent vie dans ce nouveau milieu et sa pêche étonne par son importance. Le mulot par contre aurait tendance à se raréfier.

"Mais ce qui reste le plus néfaste, pour la pêche et le pêcheur, c'est le Rhône. Sur la grande Bouche le poisson reste immangeable tant par son goût que par son odeur. Ses effets se font ressentir jusqu'à FARAMAN et nous évitons de pêcher dans ces parages."

"Le thon ne se prend plus qu'à partir de la mi-juillet jusqu'à la pleine lune d'août. Il déserte alors nos côtes, non pas parce qu'il fuit le Golfe mais il n'a plus la possibilité d'y arriver, tant les Seincholles vont les pêcher au large. De 700 mètres de filets sur 80 mètres de hauteur les filets sont passés à 1.500 mètres sur 160 mètres de haut. Le thon n'a plus de défense et il lui est difficile de passer outre ce barrage."

Une amélioration du milieu se fait ressentir. Avec des eaux claires, de nouvelles frayères recrées, de nouveaux herbiers, poissons et coquillages s'installent, se repeuplent.

Les pêcheurs de PORT-DE-BOUC cependant sont d'un âge avancé et attendent la retraite (55 ans). La plupart des jeunes, n'ayant pas les moyens de se reconvertir dans un chalutier pour la pêche au large, se sont reclassés dans la batellerie. Face aux aléas de la pollution ils ont choisi la sécurité de l'emploi et ... des émoluments.

Seul un équipage de jeunes (deux hommes) a pu équiper un chalutier et continuer le métier, loin des zones de pêches de plus en plus restreintes. Les Seincholles néanmoins, patronnées par des gens de mer venus d'Algérie, deviennent l'aristocratie de la corporation, tant bateaux et captures sont importants. Leur avenir restera toujours proportionnel à la longueur de leurs navires, à la puissance de leurs CV et aux dimensions de leurs filets.

ENTRETIENS AVEC LES PECHEURS DE PORT-SAINT-LOUIS

"La plante n'est rien, c'est le terrain qui est tout".

Cet adage d'un amoureux de la nature nous aide à comprendre PORT-SAINT-LOUIS, encerclé par les eaux de toutes parts. Les marais, le Rhône, la Mer, sa situation au bout du monde, tout contribue à donner à ce port son originalité. Et les pêcheurs seront marqués, informés par cet environnement. A ce point que ce n'est pas tellement la pollution qui les chassera mais la transformation de cet environnement lui-même.

De tous temps les pêcheurs s'adonnaient aux petits métiers sur la mer ou à la pêche aux engins, dans le Rhône.

Les chalutiers ne sont apparus qu'après la Libération.

Le Petit-Rhône se jetait dans le Golfe, dans l'anse de Carteau. Jusqu'en 1939-1940, les pêcheurs de ce secteur n'avaient point de citerne et buaient sans danger l'eau du fleuve. Cette eau était bénéfique car se mélangeant à l'eau de mer, elle attirait le poisson et particulièrement loups, muges, daurades. Le coquillage proliférait dans cette eau saumâtre.

Mais ce Petit Rhône se colmatant naturellement, s'ensablant, la pêche a connu un premier ralentissement. Cet apport d'eau douce disparaissant, un déséquilibre du milieu s'en est suivi. Il n'y eut plus aucun pêcheur dans le Golfe, tous centrèrent leurs activités sur le Rhône, dans l'embouchure ou sur le fleuve.

Mais plus qu'un ralentissement ce qui a fini de tuer le Golfe ce sont les multiples travaux de dragage, et les déblais rejetés. Des "Baumes" existaient, trous de 3 à 4 mètres, vrais nids de poissons. En raison des travaux, les fonds ont connu des transformations et ce sable brassé, remué, poussé par des vents et courants s'est déposé dans ces trous. Le poisson a fui.

"La digue de la darse 1 y est pour beaucoup dans l'inversement des courants. Le sable est rejeté au large et quand il se présente au large, selon le mauvais temps qu'il fait, les courants qui mènent le sable dans le golfe sont déviés, ne suivent plus l'itinéraire qu'ils suivaient avant la construction de la digue."

Tandis que les pêcheurs constataient la transformation des fonds, du milieu, le poisson désertait. Pour continuer à vivre ils se raccrochaient aux coquillages qui ne faisaient pas défaut. Il y avait, il y a encore une richesse qui pourrait alimenter le marché français.

"Alors que les pêcheurs survivaient grâce à ce coquillage, on a pris prétexte de la pollution pour interdire ce travail."

La pêche cependant continuait mais en fraude, sans aucun contrôle sanitaire. Pour que ce travail se fasse dans les normes et la sécurité pour tous, les Affaires Maritimes, d'accord avec la Prud'homie, donnèrent le feu vert et sous contrôle de douanes et de l'I.S.T.P.M. 80 tonnes de moules adultes étaient expédiées en Corse, à l'Etang de Turbino. Le propriétaire de ce plan d'eau, que nous avons contacté, nous a indiqué que "la moule de Carteau est très salubre et reste une moule de retrempage excellente."

Les Affaires Maritimes, à la suite de cette tolérance, sont prêtes à autoriser de nouveau cette pêche aux pêcheurs qui en feraient la demande.

La pêche, pour les petits métiers, semble limitée, si l'on s'en tient à Carteau, car il n'est pas pensable de pêcher à l'embouchure.

La pêche aux anguilles, dans le Rhône, emploie le plus grand nombre de pêcheurs. Elle était régulière ces années dernières mais les conditions atmosphériques de ces derniers mois l'ont rendue difficile. Depuis le mois d'août, le Rhône a subi 9 crues violentes. 4.000 filets ont été perdus dans ses eaux. Manque à gagner et nouvel investissement pour le pêcheur.

Le plus gros apport de pêche se fait par les chalutiers et les lamparos qui sont équipés pour dépasser les zones douteuses.

C'est certainement l'avenir de ce port et c'est ce qu'a compris un jeune pêcheur qui vient d'armer un nouveau chalutier. Il y en a actuellement SIX, à côté de deux lamparos qui fournissent le poisson à une conserverie.

C'est à la diligence du Syndic des Gens de Mer de PORT-SAINT-LOUIS que nous tenons les renseignements du tableau ci-après.

Ce Port, avec ses chalutiers et lamparos a d'importantes captures de poissons nobles, BARS, MERLANS, SOLES, ROUGETS, dont la commercialisation est en progression.

La disparition du poisson de surface, ANCHOIS, MAQUEREAUX et par conséquence THONS est notable.

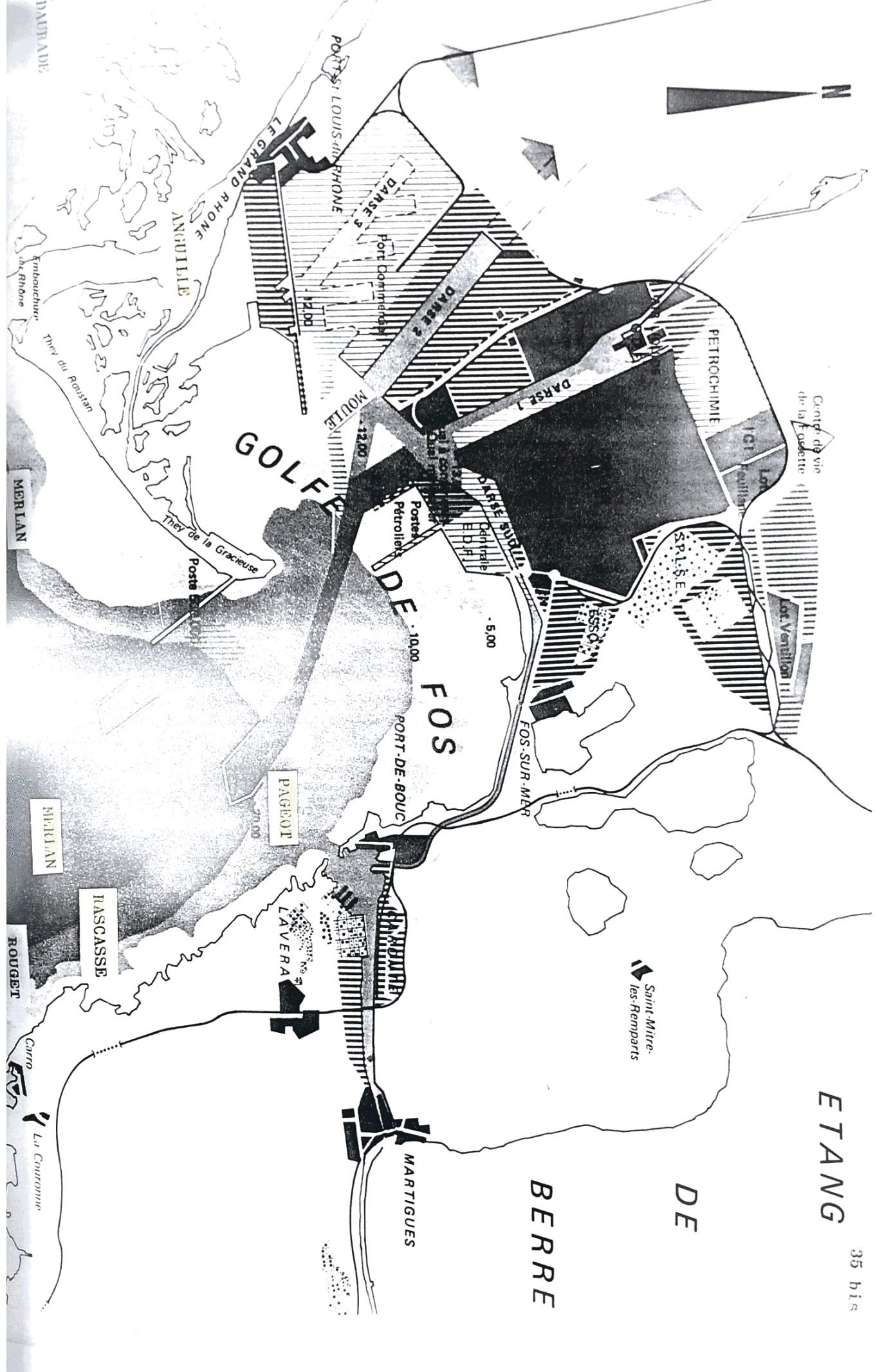
La SARDINE est un besoin vital pour les conserveurs de la localité et les lamparos alimentent le marché.

L'ANGUILLE est exclusivement pêchée dans le Rhône.

ETAT DES CAPTURES DE PECHE A PORT-SAINT-LOUIS

	1969		1971		1972		1976	
	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeurs
SARDINES	774.456	738.121	419.061	482.004	446.344	31.480	527.707	894.845
ANCHOIS	3.500	3.850	9.000	22.000	11.200	16.800		
MAQUEREAUX	41.760	12.550	9.100	17.900	9.100	17.900		
THONS	3.750	15.200	1.000	3.000				
ANGUILLES	37.000	138.000	51.900	386.500	24.000	22.700	27.000	287.600
SOLES	10.100	93.400	4.900	49.000	13.900	139.000	16.600	356.000
MERLANS	27.900	125.200	25.200	126.000	24.500	149.100	35.300	270.600
CAPELANS			32.000	32.000	38.700	56.200	28.500	74.900
BARS	10.500	15.900	19.800	237.000	16.700	202.100	26.300	526.000
CONGRES			3.300	6.600	5.500	11.600	10.600	31.800
DORADES	4.650	47.750	74.100	35.100	1.200	103.600	34.800	522.000
ROUGETS	5.350	53.500	12.000	115.000	9.800	82.000	14.500	275.100
MUGES	18.700	35.400	21.300	38.300	6.800	6.800	38.400	118.300
ROUSSETTES	10.800	21.600	5.800	11.600	57.000	11.400	6.800	22.800
SEICHES			6.200	1.200	7.000	14.000	11.400	52.500
PLIES			900	900	8.900	10.500	9.600	33.800
DIVERS	46.200	46.200	7.400	7.700	3.100	52.300	24.100	70.650
TOTAL	957.756	1.489.751	719.544	1.891.580	645.761	1.634.704	822.727	3.526.995

Année	Poids	Valeur
1967	387.100	1.069.640
1968	588.650	1.057.874
1969	957.756	1.489.751
1970	1.009.129	1.859.187
1971	719.544	1.891.580
1972	645.761	1.634.704
1976	822.727	3.526.995



CONSIDERATION GENERALE SUR LA POLLUTION

URBAINE - INDUSTRIELLE

- UNE CROISSANCE ET UNE POLLUTION EXCEPTIONNELLES
- DIVERSES METHODES DE LUTTE SPECIFIQUES

La caractéristique spécifique de la région de FOS-ETANG DE BERRE est un taux de croissance extraordinaire (dans le sens littéral du terme au cours des vingt dernières années, aussi bien sur le plan industriel que sur le plan portuaire et sur le plan démographique.

Avant la guerre de 1914-1918, cette région était pratiquement vouée à l'économie naturelle : pêche, agriculture, marais salants. Les chantiers navals de PORT-DE-BOUC, la poudrerie de SAINT-CHAMAS, une industrie naissante de l'acide sulfurique constituaient des exceptions.

Entre les deux guerres, les "camps d'aviation" s'installent à ISTRES, BERRE, MARIGNANE, la chimie à PORT-DE-BOUC (Saint-Gobain, Kuhlmann, Vieille Montagne), les premières raffineries de pétrole à BERRE (P.C.R.B. 1929) à LAVERA (S.G.H.P. en 1932), à LA MEDE (C.F.R. en 1934), succédant au petit entrepôt de pétrole de la Veuve BOSCH à PORT-DE-BOUC, qui fut victime d'un incendie dans les années 1920.

En 1938, les "annexes" du Port de MARSEILLE importent 1,5 M de tonnes de brut. En 1949, 4 M de tonnes. En 1956, 9 M de tonnes, soit chaque fois entre 25 et 36 % de la consommation nationale.

A partir de 1952-1954 s'installe la pétrochimie, puis, c'est le doublement de la capacité de raffinage des raffineries. On arrive, avant la "crise" de 1973 à une possibilité de l'ordre de 40 M de tonnes, soit environ le tiers de la consommation nationale.

Parallèlement, le chiffre de la population (estimé d'après une statistique portant sur les deux villes situées respectivement à l'Est et à l'Ouest du Canal de Caronte, soit MARTIGUES et PORT-DE-BOUC) amorce une croissance importante à partir de 1946 pour "exploser" littéralement dans les années 1970, soit :

Au début du siècle, 7 000 habitants environ au total.

EN 1940	17 000
EN 1954	24 000
EN 1968	42 000
EN 1976	60 000

Ces chiffres étant d'ailleurs très faibles en valeur absolue (environ 0,12 % de la population en France) comparés à la production pétrolière ou pétrochimique, qui est de l'ordre du tiers de la consommation nationale.

Il est d'ailleurs à remarquer que les prévisions démographiques ont été revues nettement en baisse : l' "objectif" fixé pour 1985 à 560 000 habitants pour la région FOS-ETANG DE BERRE, a été ramené à ... 360 000, soit une baisse de 36 %. Ce qui prouve que la programmation est encore loin d'être une science exacte et que les chiffres auxquels elle conduit ne doivent pas être considérés, si on peut se permettre cette expression, comme parole d'évangile !

Les problèmes de pollution ont commencé à se manifester de façon sporadique, par des mini-marées noires provenant soit de déballastages frauduleux, soit d'incidents de manoeuvre au cours du déchargement des navires. Puis, les rejets, moins spectaculaires et presque invisibles, mais constants, des raffineries, puis de la pétrochimie, ont commencé à faire leur oeuvre de façon plus insidieuse, mais plus "efficace". Le goût de mazout est apparu dans le poisson, puis le goût du phénol. Un pêcheur de PORT-DE-BOUC (1) raconte que, lorsque les chalutiers avaient travaillé un peu trop près des embouchures du Rhône, les filets mis à sécher sur le Quai de la Liberté à PORT-DE-BOUC dégayaient une odeur si agressive que les joueurs de boules étaient obligés de s'écarter.

Car la pollution du Rhône - dont les eaux infectent le plateau continental dans la zone la plus favorable au chalutage - a, elle aussi, subi une progression galopante : d'après un rapport de l'Agence de Bassin "Rhône - Méditerranée - Corse", fascicule n° 1 de Février 1971, elle était estimée, fin 1969, à un peu plus de 10 millions d'équivalents habitants, non compris la pollution en provenance de la Suisse - Cinq ans plus tard, le rapport publié le 30 Octobre 1974 par la Commission d'Enquête Parlementaire sur la pollution du littoral méditerranéen la chiffrait à 34 millions d'équivalents-habitants, quantité à laquelle il convient, bien entendu, d'ajouter la pollution non biodégradable (métaux lourds, produits chimiques etc.).

Le phénomène allait en s'accélégrant au cours des années 1960, conduisant, pour la pêche en particulier, à la situation catastrophique que nous ne manquons pas de signaler.

Face à cette situation, on peut dire que, au départ, la position des pouvoirs publics a été entièrement négative. Le 7 Août 1957, par exemple, une loi n° 57.897, prise à la diligence de la Chambre de Commerce de MARSEILLE, interdisait la pêche dans l'Etang de Berre (Nous mentionnons par ailleurs cette loi) : le plan d'eau étant devenu insalubre par suite de rejets industriels, il suffisait pour résoudre le problème d'interdire son exploitation et d'indemniser les pêcheurs - qui étaient d'ailleurs titulaires d'un droit inaliénable et imprescriptible.

La même démarche se renouvelait d'ailleurs en 1973, puisque, le 5 Septembre 1973, l'Administration lançait une enquête de commodo et incommodo visant à déclarer insalubre le Golfe de FOS. Mais, entre temps, par delà les gens de mer, les collectivités locales, professionnelles et le public avaient pris conscience de ce genre de problèmes. Les registres d'enquêtes, à la surprise des pouvoirs publics, se couvraient de milliers de signatures de protestation.

En Octobre 1973 les pêcheurs se réunissent autour de leurs Prud'hommes, et inquiets pour l'avenir mais soucieux d'employer d'abord les moyens de concertation, font part à Monsieur le Prefet des Bouches-du-Rhône de la Motion suivante :

(1) Monsieur Michel MAS, dit "MICHELI", ancien conseiller municipal à PORT-DE-BOUC.

"Les pêcheurs du Quartier de MARTIGUES, ainsi que des ports de CARRY, de SAUSSET et de l'ESTAQUE, réunis le 10 Octobre 1973 en Assemblée Générale à la Prud'homie de MARTIGUES,

après avoir entendu leurs représentants et les élus qui étaient présents à l'entrevue qui s'est déroulée le 8 Octobre dernier à la Préfecture des BOUCHES-DU-RHONE,

déclarent inadmissible que, après deux ans de fonctionnement du Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollution Industrielle, on en soit réduit à menacer de déclarer le Golfe de FOS "zone insalubre", ce qui constitue un véritable constat de faillite,

s'opposent à toute déclaration générale d'insalubrité du Golfe de FOS, mesure qui aurait pour effet de donner le feu vert aux industriels pour y déverser leurs déchets sans épuration,

se montrent extrêmement sceptiques sur les promesses d'assainissement de l'Etang de BERRE pour 1975, compte-tenu de la carence manifestée jusqu'ici, de l'ampleur et de la complexité de la tâche,

exigent que soit imposé aux industriels et communiqué au public un programme d'urgence de réalisation de leurs dispositifs d'épuration, ce qui ne revient d'ailleurs qu'à appliquer la loi,

exigent que soit immédiatement arrêté le fonctionnement de la cellule au mercure de Naphtachimie, ce type d'installations ayant été jugé assez dangereux pour que soit interdite dans l'avenir la construction de pareilles unités,

expriment leur révolte devant l'annonce qui leur a été faite que la SOLMER se proposait de fonctionner pendant deux ans - sans qu'aucune garantie soit donnée par la suite - sans installation d'épuration des eaux, en contradiction avec les promesses formelles faites depuis le début aussi bien par les Pouvoirs Publics au plus haut niveau que par Messieurs DHERSE et DURAND-RIVAL,

demandent que la mise en service de l'usine ne s'effectue qu'après réalisation de ces installations,

demandent que soit appliqué aux tankers, dans toute sa rigueur la législation sur les rejets d'hydrocarbures à la mer,

que soit étudiée la localisation des dépôts de dragage, comme l'ont proposé les scientifiques,

que soit reconsidérée la classification du Golfe de FOS en port estuaire, décision prise sans accord des professionnels de la pêche,

se déclarent prêts, pour défendre leurs droits à la vie et obtenir l'application de la loi, à toute forme d'action à décider en accord avec les élus et l'ensemble de la population si des décisions précises n'interviennent pas dans un délai de quinze jours à dater de la remise de la présente motion."

Le 1er Décembre 1973, une manifestation rassemblait à la Prud'homie de MARTIGUES, avec les pêcheurs, tous les élus de la région, sans distinction d'opinion politique. Ceints de leurs écharpes, Prud'hommes et élus, suivis d'une foule nombreuse, se rendaient en cortège à l'Inscription Maritime pendant que les pêcheurs bloquaient les ports une journée entière et que le tocsin sonnait dans les églises. Cette action était due en grande partie à notre ami, pêcheur à CARRY, Lucien CANEPA, Président du Comité de Pêches de la Méditerranée, qui avait su résister à toutes les pressions. Il devait, malheureusement décéder accidentellement trois mois plus tard.

On peut noter aussi, sans acrimonie, mais avec objectivité, une certaine passivité de l'Administration. Dans une lettre adressée le 30 Janvier 1973 au Maire de MARTIGUES, en réponse à une réclamation du 17 Janvier, le Tribunal de Grande Instance d'AIX-EN-PROVENCE écrivait "... j'ai l'honneur de vous faire connaître que la procédure d'enquête qui a été diligentée a fait l'objet à mon Parquet d'une "décision de classement, aucune infraction constituée n'ayant pu être relevée à l'encontre de quiconque....". "... les services (de l'Inscription Maritime) ont d'ailleurs précisé "qu'à la suite des neuf cas isolés de pollution officiellement constatés par leurs soins depuis le 1er Janvier 1967 jusqu'au 9 Mars 1972, il n'est pas permis de conclure à une pollution généralisée des eaux de l'Etang de Berre".

La prise de conscience a donc été très lente.

Pourtant, dès Juillet 1971, la Mission Interministérielle d'Aménagement de la Région de l'Etang de Berre (MIAFEB) avait publié un travail remarquable : les "Cahiers de l'Environnement", qui avaient analysé la situation de façon objective et très complète, et jeté un véritable cri d'alarme. Ce rapport chiffrait, à l'époque, à 250 M F les crédits nécessaires à l'épuration des rejets urbains, en signalant que, de 1966 à 1970, les crédits débloqués à cet effet au cours du Ve Plan s'élevaient "élevés" - si l'on peut dire - à ... 3 M F, soit exactement 1,2 % !!!

Y... Cependant, malgré une certaine inertie pendant la "période de mise en train", les pouvoirs publics mettaient en place en 1972 le Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollution Industrielle : pour la première fois, on prenait conscience de la nécessité de coordonner, en vue de la réalisation d'objectifs globaux, l'action et les moyens des multiples organismes compétents : Agence de Bassin, Service des Mines, Port Autonome, Marine Marchande, Intérieur, Santé, I.S.T.P.M., scientifiques. Un peu plus tard, les élus étaient invités à participer aux travaux de cet organisme. Pour la première fois, le 30 Novembre 1973, un pêcheur, notre ami Lucien CANEPA, était admis à intervenir, à faire entendre la voix des professionnels de la mer.

Y... Ce jour là, l'Agence de Bassin présentait un rapport complet sur la situation. Ce rapport constituait un très précieux outil de base, et une analyse précise des différentes sources de pollution - à l'exception des pétroliers et de la pétrochimie, dont on donnait seulement les chiffres, mais qui représentaient cependant 1 150 000 équivalents habitants, soit, en tenant compte du chiffre réel de la population en 1973 (et non des objectifs 1985) les deux tiers de la pollution biodégradable totale !

(A partir de là, l'action s'engageait, et nous verrons un peu plus loin qu'elle a conduit à des résultats positifs.

Elle connaissait, cependant, comme toute action humaine, des oppositions, des résistances dues, soit au poids de la routine, soit à des conflits d'intérêts, soit à des fausses manœuvres.

Citons seulement deux exemples :

- en 1974, la Direction Départementale de l'Équipement affichait à la Foire de MARSEILLE (ou à PROMO LOISIRS) un plan d'aménagement comportant des chaussées autoroutières qui coupaient en quatre le plan d'eau de l'Etang de Berre. Or, tous les rapports signalaient l'état presque désespéré de ce plan d'eau (pourtant destiné, en principe, d'après les Cahiers de l'Environnement de 1971, aux loisirs nautiques

et à la pêche). Etat dû à l'effet de "synergie" entre la pollution urbaine, la pollution industrielle, la modification du régime des eaux (obturation du tunnel du Rove, déviation de la Durance à SAINT-CHAMAS), les apports de limons et d'autres causes. L'année suivante ce projet paraissait abandonné, puisque le stand de la Direction Départementale de l'Équipement était consacré, cette fois à ... la protection de l'environnement !

- un peu plus tard, fin 1974, l'E.D.F. rendait public un projet de construction à PONTEAU d'une centrale nucléaire de 5 200 mégawatts. Une analyse précise montrait que les caractéristiques du site étaient en parfaite contradiction avec les critères d'implantation fixés par le Ministère de la Production Industrielle lui-même (circulaire d'ORNANO de Décembre 1974). Là encore, l'opposition de l'opinion publique se manifestait par des études, des colloques, des milliers de signatures, des délibérations défavorables des communes du site (MARTIGUES et PORT-DE-BOUC). En Février 1975, les pêcheurs, pourtant gens essentiellement pacifiques, recommençaient à bloquer les ports : sur les cinq points de revendication remis à l'Inscription Maritime, un seul concernait les revendications professionnelles, les quatre autres visant la pollution et la centrale de PONTEAU. Début 1975, l'Ingénieur de l'E.D.F. informait M. le Maire de MARTIGUES "qu'il n'était pas question de programmer la construction de la centrale dans les années à venir". La proximité des navires pétroliers, des stockages de produits dangereux (pétrole et pétrochimie), le survol par les avions de la base d'ISTRES n'étaient pas étrangers à cette décision. Et ces critères, depuis plus d'un an, figuraient parmi nos arguments et soulevaient notre opposition.

En pareille matière, l'action menée par les pêcheurs, par les plaisanciers, par les élus, par les populations a été, dans l'ensemble, raisonnable et positive. Et, malgré, quelquefois, des oppositions plus apparentes que réelles, elle a, au fond, soutenu l'action des fonctionnaires, compétents et sincères dans leur immense majorité, affectés à la lutte contre la pollution. Et elle a certainement contribué à obtenir des pouvoirs publics les moyens financiers nécessaires.

Ainsi nous rejoignons Monsieur le Professeur PERES, qui écrivait dans un rapport de synthèse le 15 Novembre 1972, au sujet du Golfe de FOS : "Les eaux et les êtres qui les peuplent sont parvenus déjà à un point critique. Il est absolument impératif de réduire dès à présent la pollution domestique et de prendre des mesures draconiennes contre toute pollution thermique".

Malgré les incidents de parcours qui sont signalés plus haut à titre d'exemple, cette action menée par tous a obtenu des résultats positifs, qui encouragent à poursuivre cette expérience de coordination et de travail en commun unique en son genre.

On trouvera ci-dessous, cependant, un certain nombre d'observations énoncées en toute sincérité, qui doivent être considérées comme un "coup d'éperon" favorisant la marche en avant et non comme une critique négative et stérile. Ces observations n'ayant d'ailleurs pas la prétention de traiter exhaustivement l'ensemble des points restant à régler.

1°/ Objectivité de l'information

Nous, gens de mer, avec toute notre tolérance et notre amour de la vérité, nous affirmons que le public doit participer à l'action, et pour ce faire, il doit être considéré comme majeur et être informé comme tel. On est obligé de reconnaître que ce n'est pas toujours le cas.

- Le mercure, par exemple (cellule de Rhône Poulenc), n'a été reconnu officiellement comme une des origines de la pollution qu'après réduction de la pollution dans le rapport de 7 à 1.

- Les études d'impact exécutées à l'initiative des maîtres d'ouvrage prennent trop souvent la forme de plaidoyers "pro domo" appuyés par des arguments "spécieux" (littéralement : qui n'a que l'apparence de la vérité). Deux exemples :

- Le projet de fermeture de la baie de SAINT-CHAMAS par une autoroute : l'étude courantologique était basée seulement sur l'observation pendant deux ou trois jours de quelques flotteurs, dont la moitié s'était d'ailleurs perdue. Quant au régime des eaux à l'intérieur de la baie, il faisait l'objet de simples études de débit hydraulique (remplissage et vidange) passant sous silence le bouleversement du régime de tout un réseau de "microcourants" qui conditionnent certainement l'équilibre biologique de la baie

- L'étude E.D.F. concernant la chute de SAINT-CHAMAS concluait à la création de trois zones fixe (eau douce, eau saumâtre, eau salée) hypothèse optimiste et schématique qui ne résiste pas à un examen sérieux

De ce point de vue, on peut citer les paroles de M. J.P. FOURCADE, Ministre de l'Equipement, s'adressant le 18 Octobre 1976 aux élèves de l'Ecole Nationale des T.P. de l'Etat et précisant à l'intention des futurs ingénieurs T.P.E. : "Je suis sûr qu'ils savent éviter la tentation" de biaiser par des considérations faussement techniques les choix qui "sont essentiellement politiques et qui ne sauraient donc relever que" des élus du peuple". Louables paroles dont on ne saurait trop souhaiter qu'elles passent dans les faits.

2°/ Parmi les points qui restent à régler, on peut citer, à titre d'exemple :

- la pétrochimie, et en particulier, le complexe de LAVERA qui représentait plus de 30 % de la pollution totale : cette industrie semble "traîner les pieds" pour réaliser son objectif. La cellule au mercure devrait disparaître puisque, aussi bien, il n'est pas question de "priver un industriel de son outil de travail" (conférence de presse de Novembre 1973 au Port Autonome de MARSEILLE) du fait qu'il existe une solution technique de rechange, d'ailleurs adoptée par P.U.K. à FOS.

- la Solmer : où en est la cellule de traitement des sels d'ammonium qui devait être opérationnelle en 1977 ? Qu'en est-il des autres sources de pollution ?

- la couleur de l'Etang de Berre (plan d'eau destiné "à la pêche et aux loisirs") qui semble provenir, tantôt d'un phénomène d'eutrophisation, tantôt des résidus de bauxite de la colline de Calas, tantôt des limons de SAINT-CHAMAS

- le phénomène de la "lessive" périodiquement dénoncé par la presse et dont une analyse effectuée à notre initiative par la cellule antipollution du Port Autonome de MARSEILLE a confirmé qu'il s'agissait de détergents

- l'origine de la décharge massive de P.C.B qui a amené, début 1975, la destruction de centaines de tonnes de daurades

- les rejets d'acides par P.U.K. à PORT-DE-BOUC

- le projet de rejet dans la zone ouest de l'Etang de Berre des effluents des stations d'épuration de MIRAMAS, ISTRES, SAINT-CHAMAS et d'énormes débits d'eaux pluviales. Au lieu d'être rejetés dans la zone la plus fragile et la plus "balnéaire" de l'Etang, ces eaux devraient être dirigées vers la Gare de FOS où les terrains permettent le lagunage avant rejet à la mer

- le problème de l'épuration des effluents de la ville d'AIX-EN-PROVENCE rendu d'ailleurs délicat par les infiltrations d'eaux souterraines dans les égouts, qui "noient" les stations d'épuration

- le problème d'installation par l'E.D.F. à SAINT-CHAMAS d'un centre d'essais des matériels pour centrales nucléaires, motivé par la présence d'un "débit considérable disponible d'eau de refroidissement" - d'où un réchauffement de ces eaux, sans parler des possibilités de rejets radioactifs. Une information sincère et totale des pêcheurs et du public est indispensable.

Enfin, la pollution massive apportée par le Rhône dans le Golfe et sur les fonds de chalutage du plateau continental : il est temps d'appréhender ce problème à bras le corps en mettant sur place une structure de pilotage et de coordination analogue à celle qui a été mise en place pour la région de FOS - ETANG DE BERRE, et qui, malgré ce qui reste à faire, et qu'il est de notre devoir de signaler, a fait les preuves de son efficacité.

Les pêcheurs pensent avoir le droit de poser ces questions. Plus encore pour eux c'est un devoir car ils sont les témoins de la nature. Et vivant avec elle, ils ne peuvent s'empêcher de dénoncer toutes les agressions qu'elle supporte.

LES TANKERS

La pollution par le pétrole, se manifestant par un goût prononcé de mazout dans la chair des poissons a été la première forme de pollution perçue dans notre région, et la plus spectaculaire. Lorsque les mareyeurs de l'ESTAQUE ou de MARSEILLE voyaient arriver les pêcheurs de MARTIGUES ou de PORT DE BOUC, ils avaient accoutumé de dire : "Tiens, voilà les mazoutiers". Cette pollution se manifeste aussi par d'épaisses nappes de "Cru de oil", ou des zones de couleur irisée, et la frange noire bien connue à la base des rochers de la côte.

Cette situation a tendance à s'améliorer : les investissements auxquels ont procédé les raffineries ont diminué très sensiblement les rejets "invisibles et continus".

Nous traiterons dans ce chapitre du problème des tankers, dans le port ou à proximité du port, le problème des rejets en haute mer étant extrêmement vaste et relevant de conventions internationales.

Les pollutions peuvent se produire :

- soit à l'occasion d'accidents de mer.
- Soit par fausse manoeuvre au cours d'opérations à quai.
- Soit par des vidanges irrégulières en mer.

ACCIDENTS DE MER -

Les points dangereux de la côte sont les ragues de CARRO, où le rocher affleure par endroits dans des fonds de 16 à 25 mètres accessibles aux navires. Ces fonds sont en dehors de la route normale, mais le propre d'un accident de mer est d'être dû à des causes imprévisibles.

La passe de PORT DE BOUC, avec un passage de 140 m de largeur seulement, creusé entre deux murailles de rochers (le plateau des Tasques au N.W, la roche Saint Antoine au S.E) constitue un passage délicat, dans lequel aucun accident grave ne s'est produit à ce jour - grâce sans doute à l'habileté des pilotes, des remorqueurs et des capitaines mais qui n'en constitue pas moins une permanente épée de Damoclès.

La traversée de MARTIGUES est un spectacle toujours attrayant pour les populations riveraines qui attendent la fermeture du pont. A notre époque de transport par pipe-lines, elle n'en constitue pas moins une solution aberrante et très dangereuse qui, en cas d'accident grave engagerait lourdement la responsabilité du PORT AUTONOME. Nous nous rallions sur ce point à la sage position du Maire de MARTIGUES qui demande l'abandon de cette pratique.

INCIDENTS A QUAI -

Le déchargement d'un pétrolier, à un rythme de 4.000 à 10.000 tonnes à l'heure, soit de 1 à 3 tonnes à la seconde, est une opération complexe et qui crée des risques importants en cas de fausse manoeuvre.

Le problème étant aggravé du fait que, sur beaucoup de navires étrangers, les états-majors et les équipages sont de nationalités différentes. On en arrive même à une véritable tour de Babel sur les pavillons de complaisance. Avec stupéfaction nous apprenons que 60 % des transports de pétrole dans le monde sont effectués sous pavillon de complaisance. Et les derniers grands accidents sont survenus à des bâtiments qui battaient ces pavillons là.

DEBALLASTAGE

Le gros du trafic FOS-LAVERA se fait à l'importation. Le navire arrive à pleine charge, vide sa cargaison et remplit ses ballasts de route : en principe, rien ne doit donc partir à la mer, sauf les cas d'incidents traités ci-dessus.

Cependant, des navires de "faible" tonnage (20 à 50.000 tonnes de D.W.) viennent charger des produits destinés à l'exportation. Ils arrivent à quai avec leurs ballasts de route, environ 1/3 de la cargaison maxi, soit de 7.000 à 12.000 tonnes. Lorsqu'ils proviennent d'un port rapproché (2 jours de mer seulement pour PALERME, par exemple) leurs ballasts sont sales. Lorsqu'ils ont eu le temps de les nettoyer, le "slop" a été, en principe, stocké dans des tanks spéciaux.

Les deux questions que nous nous posons sont les suivantes :

- Le Port dispose-t-il de réservoirs de déballastage d'une capacité suffisante pour que la décantation ait le temps de se produire - compte tenu du rythme de déchargement - avant rejet de l'eau à la mer ?
- Le Port, ou les raffineries, acceptent-ils de recevoir le SLOP ?

Il faut remarquer que cette opération de déballastages à quai demande du temps et constitue une immobilisation improductive du navire. Les Compagnies et les Capitaines consciencieux, et c'est le cas de la quasi totalité de l'armement français, n'hésitent pas à procéder à ce déballastage à quai. D'autres, moins scrupuleux, sont tentés de se débarrasser à la mer, avant l'entrée au port, de l'eau de ballast, même sale, et même du SLOP, pour ne conserver à bord que le lest minimum indispensable aux manoeuvres de port. La vidange des soutes ou réservoirs représente les 2/3 de la quantité d'hydrocarbure qu'on trouve dans les mers.

Des pêcheurs ont constaté plusieurs fois ces vidanges intempestives à proximité immédiate des côtes. Ils les ont signalées aux Affaires Maritimes qui ont dû informer l'Administration intéressée.

Nous voulons penser que l'intérêt commercial consistant à ménager un navire qui est en même temps un client du Port, s'efface impérativement devant un intérêt général.

La Convention de LONDRES (2 novembre 1973) classe la Méditerranée en zone où tous les rejets d'hydrocarbures sont spécialement interdits. La même Convention prévoit que les pétroliers de plus de 70.000 tonnes soient équipés de ballasts séparés, de façon à ne pas mélanger l'eau de mer au pétrole; les pétroliers encore, seront équipés de "SLOP-TANKS" et d'une boîte noire, sorte de mouchard des déversements à la mer.

La mise en application de cette Convention suppose sa ratification par les Nations intéressées; or, d'après le Rapport Parlementaire sur la Pollution de la Méditerranée (1974) le Gouvernement Français n'était pas disposé à ratifier cette Convention en raison des charges qu'imposerait aux compagnies, l'installation de ces "boîtes noires" (une centaine de millions d'A.F. par navire ...)

L'élimination de ces diverses pollutions nous posent des problèmes, à nous gens de mer, témoins et garants de la nature :

Nous pensons tout d'abord qu'il faut proscrire les produits dissolvants, dont l'effet sur la vie marine, (et nous le constatons) est maintenant réputé être plus nocif que celui des hydrocarbures qu'ils sont chargés de faire disparaître.

Répandre la craie est une politique consistant à "cacher la poussière sous le tapis". Le mazout aggloméré au produit se dépose sur le fond après avoir entraîné au passage, en supplément, toutes les impuretés en suspension dans l'eau.

Le témoignage des patrons de chalutiers est là pour rappeler que les grands fonds font état d'une épaisse couche de mazout.

Il semblerait pour ne point nuire à la nature, et à la mer que le POMPAGE SOIT LA SEULE SOLUTION POUR ELIMINER LA POLLUTION FLOTTANTE.

Face à ces mini-marées noires, le pêcheur reste inquiet et ce n'est pas le rapport de la Commission Parlementaire du 30 octobre 1975 qui le rassurera :

" Une tonne de pétrole - confirme ce rapport - suffit à
" recouvrir d'une nappe "irisée" une surface de 10 à 12 kms2.
" Un pétrolier de 500.000 T peut donc polluer de cette façon
" la totalité de la surface du Bassin Ouest de la Méditerranée ou une surface moindre d'une couche plus épaisse."

Pour l'objectivité de l'information et en réponse aux questions posées, nous joignons le tableau ci-dessous, indiquant "les moyens disponibles de lutte contre une pollution accidentelle". Ce faisant, nous pensons avec les responsables du P.A.M. que c'est une approche de solution et, sans être exhaustive, elle peut permettre déjà de parer au plus urgent.

AUTONOME DE MARSEILLE LC/MK MATÉRIEL	Juin 1977	POLMAR Matériel Polmar pouvant être utilisé en cas de nécessité, avec autorisation des Affaires Maritimes dans des conditions en cours de définition		HORS POLMAR PAM + ENTREPRISES LIÉES OU VOISINES		ENTREPRISES HORS CIRCONSCRIPTION P.A.M.
		Marseille	Région	Marseille	Région	
.....		2 000 m				
.....		3 700 m				
.....				300 m	200 m	
323 { disponibles à court terme					800 m	
ge anti-feu {					600 m	
ge "Sea-pack" 488 m sur radeau					1	
atique BP Lavéra						
<u>ENTS ET PULVERISATEURS</u>						
rsant BP 1100 X		6 000 l			72 000 l	
de 200 litres + 20 pulvérisateurs						
el OSR 2				9 000 l		
<u>OIL MOP</u> (type Mark II 4 RG vendus par SEIN)						
avec poulie et corde				1		
<u>UTEX</u> (précipitant)				2 tonnes	100 tonnes	
<u>LOTTANTS</u>						
ed récupérateur 50 m3					1	
es de 70 à 150 cv				6		
ocation d'épandage de dispersant				1	2	
a-pompe "Louis Colet" équipé pour épandage						
uel de dispersant					1	
<u>ATION POLYVALENTE</u>						
ison Juin 1978					1	
<u>ATEURS STATIQUES</u>						
neur "Vikoma" BP Lavéra (seaskimmer)					1	
écrémeur "Komara" BP Lavéra					1	
x grand modèle			1 (Marine Nationale Toulon)			
<u>ATEURS DYNAMIQUES</u>						
able "Cyclonet 100" montés sur :						
oteur "Chasse-Marée" de 40 m3					1	
oteur "Ginouse" de 1 350 m3					1 en cours d'équipement	
tailleur "Jean Laffitte" de 1 000 m3					1 (Sète)	
<u>EL DIVERS</u>						
ne à mazout sur châssis roulant				1		
pe Lotus sur remorque				1		
pe motopompe portatif				1		
pes de pulvérisation				2		
ce portative				1		
dreuse portative				1		
res basculantes				2		
res à produits pétroliers				2		
nbrosses				20		
nbennes à mazout				6		
mpes à vide sur camion				2		
sembles compresseurs + pompes				2		

CONCLUSION

L'homme pêcheur est à un nouveau tournant et sa sérénité n'en est point atteinte.

Il constate les efforts des industriels qui ont investi, pour l'ensemble de notre région, 400 MF pour améliorer l'état des milieux dégradés.

Les villes elles-mêmes, s'apprêtent enfin à mettre un terme à leurs rejets sauvages et pour chaque cité des bassins d'épuration se créent.

Il y a ainsi une nette régression de la pollution industrielle et urbaine dans l'Etang de Berre.

Reste toujours, et qui fait partie de l'un de nos plus vieux proverbes, le fléau de la Durance :

" LOU MISTRAU, LOU PARLAMENT E LA DURÈNÇO SOUN LI TRES
FLEU DE LA PROUVENÇO "

(mot à mot) "Le Mistral, le Parlement et la Durance sont les
trois fléaux de la Provence."

Les eaux rejetées dont les effets se font ressentir jusque dans Vaine restent le plus grave obstacle : quantité et qualité. Vases et limons, dans les fonds ou en suspension accentuent encore la nuisance. Mais, on nous annonce qu'un important bassin de délimonage va être installé à CADARACHE, afin de décanter les eaux de boues et limons. Les effets heureux sans aucun doute se feront ressentir sur la flore et la faune de notre plan d'eau.

La pêche aux anguilles semblerait reprendre le rythme d'antan, à partir d'un nouvel équilibre : l'anguille verte se prendrait, non plus toute l'année, alors que, sans défense, elle était mise en mouvement, sous la poussée de la pollution. La pêche désormais se ferait seulement par gros coups de temps, fortes chaleurs, vents violents ... Par contre, la capture de l'anguille argentée, au temps des migrations, connaîtrait un tonnage plus important.

L'homme pêcheur sait fort bien que la nature est toujours la plus forte. Il a vu ainsi revenir, non sans joie, des espèces complètement disparues.

Pour le coquillage, à côté des moules qui certes ne peuvent grossir, on retrouve sur le Canal, aux approches de MARTIGUES, des oursins. Eux aussi sont de petite taille et n'ont pas l'espoir de grandir.

Il a été signalé quelques hippocampes, toujours dans les mêmes eaux. La crevette rose se rappelle à notre souvenir et en 76 sa commercialisation a repris, mais faible toutefois (quelques centaines de kilogs).

Les soles réapparaissent mais leur nombre est trop restreint pour un marché honorable.

Les plies, les muges ("pointus" surtout), les loups ont permis à certains pêcheurs de centrer et limiter toutes leurs activités sur leurs seules captures. C'est sans aucun doute la première année que cette seule pêche nourrisse son homme : ces poissons, en effet, sont redevenus très bien placés dans la bourse de la commercialisation. Et ce, parce qu'ils sont redevenus des poissons qui, par leur goût, leur odeur, leur qualité sont en tout propres à la consommation comme à la concurrence. Cette année 77 a vu, après leur vente dans les grandes surfaces, l'ouverture des frontières pour leur commercialisation. Ainsi l'Italie a été acquéreur pour un départ pêcheur autour de 3,00 F. le kilog.

Ainsi, devant ce nouvel équilibre du plan d'eau, après les restrictions énoncées plus haut, dans le flux et le reflux de la salinité, le pêcheur ne va plus exercer et limiter sa pêche sur la seule anguille, qui, jusqu'alors l'a fait vivre. Il va reprendre ses filets ou faire de nouveaux investissements pour suivre le poisson blanc, et sous peu, nous le souhaitons, viendra enfin la saison des coquillages ... Sera-ce en quelle année ? Qu'importe, l'espérance ne lui manque pas.

L'homme pêcheur n'oublie point cependant que l'Etang de Berre-Vaïne reste sous la loi de 1957 avec son interdit de pêche. La tolérance de pêche accordée ne lui suffit plus pour exercer, organiser et gérer une pêche devenue toujours plus rentable, et pour lui-même, et pour le Commerce Extérieur.

Il demandera alors l'abrogation de cette loi, titulaire qu'il est d'un droit inaliénable et imprescriptible.

2/ Le Golfe

La mer retrouve elle aussi un nouvel équilibre : les fonds sont transparents, les algues repoussent, les frayères reprennent vie.

Avec le coquillage, le poisson se repeuple assurément, en particulier le poisson de roche.

Mais ce milieu reste des plus fragiles et appelle le plus grand respect.

Un effort doit être continué pour atténuer toujours les rejets industriels, urbains, sans omettre ceux des tankers. Resteront toujours les effluents du Rhône ...

Mais à côté de cet effort, l'homme pêcheur qui reste le "gardien et le garant de la nature", veut bien prendre le risque de pousser encore plus loin sa sauvegarde. Il ne veut pas la détruire, ni se détruire. Il pense donc qu'il serait souhaitable, pour les bateaux du Grand Art, chalutiers, seincholles, lamparos, comme pour ceux des petits métiers, de déterminer des zones de pêche, pour des périodes déterminées. Il pourrait continuer son travail, tout en laissant des plans d'eau, intouchables, propices par ailleurs à la migration et au repeuplement. De nouvelles réserves de pêches seraient ainsi créées et protégées.

Il ne faudrait pas qu'une cueillette, sauvage, intensive, ruine, extermine, à brève échéance tout notre potentiel.

La question est posée.

L'homme pêcheur sait encore que pour exercer, organiser, gérer la pêche, lui qui a toujours éclaté dans la collectivité, il sait qu'il ne peut compter seulement sur lui-même. Aux prises avec la pollution, dure et toujours longue expérience, il a apprécié, dans son effort de lutte, l'apport des Scientifiques, de l'ISTPM, du CNEOX.

Dans ce nouveau tournant vers l'avenir et qui l'engage, comme les siens et ceux qui viendront, il veut toujours miser sur cet apport irremplaçable. Et mieux que des hommes qui "se penchaient" sur son milieu et ses problèmes, il veut en faire des collaborateurs, mieux encore des compagnons sur un même pied d'égalité. Avec eux, il veut mieux exploiter ce potentiel légué par la nature. Dans le respect et la soumission à ses lois.

Il ne veut en rien s'abandonner à des solutions de rechange illusoire, ou qui pourraient le transformer, par la concurrence et la technique de l'aquaculture, en un nouvel homme salarié, porteur de seaux à protéines pour poissons à engraisser.

La seule aquaculture qu'il puisse retenir, dans une perspective d'avenir, est une aquaculture extensive, si elle donne un coup de pouce à la nature. Notre région est assez riche pour répondre à cette activité et de nombreux sites peuvent déjà être adaptés "naturellement". Citons le Vaccarès, les étangs de Camargue, le Plan du Bourg ... Il n'y a pas d'autre chance pour l'avenir que de rester soude à la nature. Les pêcheurs le sont et veulent s'y maintenir.

Devant le tournant qu'il doit prendre, l'homme pêcheur, et comment en serait-il autrement ? se sent lié à la nature, engagée avec elle.

Dans cette nouvelle marche en avant qui est toujours celle de l'espérance, il se sent non plus seulement solidaire de ses pairs, mais encore, et c'est important, d'autres hommes, venus de points différents.

Il était seul, dans un passé récent pour lutter contre l'agression, il se retrouve désormais, en marche, en harmonie, avec tous ceux qui veulent protéger la nature et son potentiel de vie.

Nous voulons remercier au terme de cette enquête, tous ceux qui, par leur amitié, leurs propos, leurs indications, nous ont aidés à donner un éclairage sur la réalité de la pêche et des pêcheurs, face à la pollution :

ARGENTE M.	Patron Pêcheur	ISTRES
DE HARO J.	Patron Pêcheur	BERRE
MATTHIEU M.	Patron Pêcheur	BERRE
VIAUD J.	Patron Pêcheur	SAINT CHAMAS
+ RIVIERE P.	Patron Pêcheur	PORT DE BOUC
+ GALETTA F.	Prud'homme	PORT DE BOUC
+ PINO R.	Prud'homme	PORT SAINT LOUIS
FASCIOLA H.	Prud'homme	CARRO
+ MM. SPATOLA et MONTGRAND,	Société Nautique	
	"La Lègue"	PORT DE BOUC
COUSTELLIER R.	Mareyeur	RAPHELE-LES-ARLES
LAFOREST G.		PORT DE BOUC
PRUD'HOMIE DE MARTIGUES		
ADMINISTRATION DES AFFAIRES MARITIMES		MARTIGUES - PORT SAINT LOUIS

Le 29 juin 1977,

En la fête de la St-Pierre,
Patron de la Communauté des Pêcheurs.

Daniel CAMPIANO
Prud'homme Pêcheur de l'Etang de BERRE